



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS en APPLICATION de l'ARTICLE L. 2121.25

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué par lettre en date du 19-02-2016 s'est réuni en l'Hôtel de Ville le 25 février 2016 sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

Présents : Jean-François DARDENNE, Dominique LELONG, Jean-Baptiste RIEUNIER, Valérie LEFEVRE, Michel DUPLESSI, Jallal CHOUAOU, Claude COURTIN, Marie-Dominique BINDAULT, Hervé ROBERTI, Nellie ROCHEX, Sawé ARPACI, Imen BOUHARB, Marie-José FURTADO, Badia ZRARI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Malika KHAIR, Didier CARON, Mokhtar ALLOUACHE, Claude ROBERT, Christophe DECOURTRAY, Alban JOPEK, Djamel BENKHEROUF

Pouvoirs : Gaëlle CELESTINE à Malika KHAIR, Rehman QURESHI à Badia ZRARI, Joël PRAT à Valérie LEFEVRE, William MODJINOÛ à Didier CARON, Louis AMIEL à Jean-Baptiste RIEUNIER, Abdellah BEL FAKIH à Nellie ROCHEX, Sonia VIARD à Imen BOUHARB, Ghislaine BEGENNE à Alban JOPEK

Absents : Jacqueline CROIX, Mélanie HONOREZ, Claire MAUDET

Le Compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°564 du 12 novembre 2015 - Mise à disposition de locaux – Association « POUR LE KIFF PRODUCTIONS».

Autoriser à titre gratuit l'occupation de la salle Charpentier sis 74 rue du Général de Gaulle d'une superficie de 120 m² tous les 2^e et 4^e dimanches du mois de 16h à 20h de novembre 2015 à juin 2016.

N°565 du 13 novembre 2015 – Session de formation – Monsieur EL MACHICHTI.

Prendre en charge les frais de formation « Accompagnement VAE pour le DJEPS » auprès de la société ALLIAGE Formation Orientation Conseil à Beauvais pour un montant de 1 176 € TTC.

N°566 du 16 novembre 2015 – Bal de la soupe – Concert.

Contrat avec « Pulsations & Beltuner » pour l'animation de la soirée le 21 novembre 2015 à partir de 19h pour un montant de 2 000 € TTC.

N°567 du 16 novembre 2015 – Bal de la soupe – Sécurité.

Contrat avec la société CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE pour la soirée du 21 novembre 2015 à partir de 18h45 jusqu'à 00h30 pour un montant de 297,40 € TTC.

N°568 du 17 novembre 2015 – bail d'habitation – Monsieur et Madame DURMUS.

A compter du 15 novembre 2015, Monsieur et Madame DURMUS sont autorisés à occuper un logement de type IV sis 6C, rue de la Tuilerie au Quartier des rochers pour une durée de 6 ans reconductible, moyennant un loyer mensuel de 450,00 € révisable chaque année.

N°569 du 17 novembre 2015 – Chorale urbaine – Coach vocal.

Recourir aux services de « Hélène Pecqueur » pour l'encadrement de la chorale urbaine durant 8 mois du 18 novembre 2015 au 29 juin 2016. Le montant total s'élève à 2 700 € TTC

N°570 du 18 novembre 2015 – Demande de dommages et intérêts - Monsieur BUCKNER et Madame ELOY.

La ville se constitue partie civile pour demander le remboursement de dommages et intérêts d'un montant estimé à 1 000 € pour l'enlèvement d'un véhicule en état d'épave sur la voie publique de Monsieur BUCKNER et Madame ELOY.

N°571 du 18 novembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à la fourniture et la livraison de bouteilles de champagne.

Retenir la proposition de la Société BACCHUS pour la livraison d'un maximum de 1 600 bouteilles de champagne « Baron Albert » au prix unitaire de 15,50 € HT la bouteille.

N°572 du 19 novembre 2015 – Attribution marché de maîtrise d'œuvre de réfection de VRD devant les bâtiments E et G dans le cadre du PRU du quartier des Rochers.

Retenir la proposition de la société SODEREF OISE pour un taux de rémunération de 4,75 % représentant une estimation de 23 750 € HT sur le coût provisoire des travaux de 500 000 € HT.

N°573 du 19 novembre 2015 – Attribution marché de prestation de services en assurances

Lot 1 : responsabilité générale et risques annexes.

Retenir la proposition du Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) et AREAS DOMMAGES pour une prime estimée à 9 167,40 € TTC minimum par an pour un taux de 0,076 % HT calculé sur l'assiette de cotisation arrondie à 11 000 000 € TTC. Le marché est conclu du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

N°574 du 19 novembre 2015 – Attribution marché de prestation de services en assurances

Lot 2 : dommages aux biens et risques annexes.

Retenir la proposition du Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) et AREAS DOMMAGES pour une prime de 24 474,22 € TTC par an pour une assiette de 69 015 m². Le marché est conclu du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

N° 575 du 19 novembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à la fourniture de colis d'alimentation pour les fêtes de fin d'année du personnel de la collectivité.

Retenir la proposition de la société Duca de Gascogne pour la fourniture d'un maximum de 600 colis au prix de 16,80 € HT.

N°576 du 26 novembre 2015 – Convention de location d'un logement – Madame KHALAK Fatima.

A compter du 1^{er} décembre 2015, Madame KHALAK est autorisée à occuper un logement de type IV sis 6A, rue de la Tuilerie au Quartier des rochers pour une durée de 6 ans reconductible, moyennant un loyer mensuel de 310,00 € révisable chaque année.

N°577 du 27 novembre 2015 – Contrat de licence et de maintenance du logiciel ROOMING'IT location des salles.

Contrat avec la société Develop'it pour une durée de 3 ans moyennant une redevance de 502,20 € HT.

N°578 du 27 novembre 2015 – Contrat de services et maintenance logiciel Duo Net du conservatoire de musique.

Contrat avec la société Ars Data pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2015 moyennant une redevance annuelle de 3 823,20 € HT.

N°579 du 27 novembre 2015 – Contrat de maintenance des progiciels DECENNIE et SCRUTIN.

Contrat avec la société LOGITUD Solutions pour une durée d'un an moyennant une redevance de 280,29 € HT pour DECENNIE et 654,71 € HT pour SCRUTIN.

N°580 DU 27 novembre 2015 – Avenant n°1 au marché subséquent de travaux des réseaux électriques et éclairage public du secteur VILLON, découlant de l'accord-cadre relatif aux travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts dans le cadre du P.R.U. Obier-Granges et des sites associés – lot 3 travaux sur réseaux électriques, éclairage public et gaz.

Avenant n°1 pour intégrer les prix des nouveaux luminaires à 797,57 € HT l'unité à la place de ceux prévus au marché et pour la mise en place d'éclairage public provisoire d'un montant de 1 032,02 € HT pour la réalisation des travaux d'enrobés de la rue Villon.

N°581 du 27 novembre 2015 – Attribution marché subséquent 4 de vidéo protection : fourniture et pose de 3 nouvelles caméras avec supports et de 7 détecteurs à infrarouge au Centre de Ressources Municipales. La dépose de l'ancienne HYMATOME, fourniture et pose d'une nouvelle caméra avec support et liaison WIFI, sur le poteau existant à l'angle de la rue l'Argillère et de l'allée du Cimetière.
Retenir la proposition de la SAS DACHE Bernard pour un montant total de 9 440,22 € HT.

N°582 du 30 novembre 2015 – Convention de résidence à l'Espace Culture du Château des Rochers.

Signature d'une convention de résidence de création avec la compagnie La Cyrène pour l'enregistrement d'un disque pour enfants intitulé « Bal pour enfants » de juin 2015 à juin 2016.

N°583 du 30 novembre 2015 – Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie SDI/SMSI de neuf sites communaux.

Contrat avec la société Aviss Services pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le montant annuel s'élève à 3 648 € HT.

N°584 du 30 novembre 2015 – Contrat d'entretien de la porte de garage motorisée de l'Hôtel de Ville.

Contrat avec la Serrurerie Moderne Creilloise pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable trois fois par tacite reconduction moyennant un montant annuel de 354 € HT.

N°585 du 1er décembre 2015 – ALSH Coteaux – Spectacle de Noël.

Contrat avec « SCENE ET VISION » pour le spectacle « Le père Noël est endormi » le 23 décembre 2015 à 18h. Le montant est fixé à 590 € TTC.

N°586 du 1er décembre 2015 – Occupation de locaux – Association Culturelle et Cultuelle des Rochers (ACCR).

A compter du 1^{er} décembre 2015 l'association ACCR est autorisée à occuper des locaux d'environ 120 m2 composés de 8 garages au Quartier der Rochers, 1 rue de la Tuilerie, à usage de lieux de culte

moyennant un loyer mensuel de 50 €, révisable chaque année, pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

N°587 du 4 décembre 2015 – Location d'un garage – Madame ANAFAL.

A compter du 1^{er} décembre 2015, Madame ANAFAL est autorisée à occuper un garage n°15 situé Immeuble Faidherbe au Quartier der Rochers, moyennant un loyer de 26,25 €, révisable chaque année, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N°588 du 4 décembre 2015 – Location de deux garages – Monsieur BRIGHT.

A compter du 1^{er} décembre 2015, Monsieur BRIGHT est autorisé à occuper deux garages n°9 et n°13 situés Immeuble Faidherbe au Quartier der Rochers, moyennant un loyer de 52,50 €, révisable chaque année, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N°589 du 4 décembre 2015 – Location d'un garage – Monsieur FOFANA.

A compter du 1^{er} décembre 2015, Monsieur FOFANA est autorisé à occuper un garage n°11 situé Immeuble Faidherbe au Quartier der Rochers, moyennant un loyer de 26,25 €, révisable chaque année, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N°590 du 4 décembre 2015 – Location de trois garages – Monsieur HAIDA.

A compter du 1^{er} décembre 2015, Monsieur HAIDA est autorisé à occuper trois garages n°1, n°5 et n°16 situés Immeuble Faidherbe au Quartier der Rochers, moyennant un loyer de 78,75 €, révisable chaque année, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N°591 du 4 décembre 2015 - Mise à disposition de locaux – Association « LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ».

Autoriser à titre gratuit l'occupation de la salle Charpentier sis 74 rue du Général de Gaulle d'une superficie de 120 m² pour 6 dates de 19h30 à 22h30 et une date de 14h à 22h30 de janvier 2016 à décembre 2016.

N°592 du 7 décembre 2015 – Vidéo promotionnelle Ville de Nogent-sur-Oise.

Convention avec la société LCOM pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle du territoire de la Ville de Nogent-sur-Oise.

N°593 du 7 décembre 2015 – Maintenance de la centrale de l'horloge, des cloches et du paratonnerre de l'Eglise.

Contrat avec la société Bodet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable trois fois par tacite reconduction moyennant une redevance annuelle de 265,30 € HT.

N°594 du 7 décembre 2015 – Maintenance des défibrillateurs installés sur trois sites communaux.

Contrat avec la société Cardiac Science pour une durée d'un an à compter du 18 novembre 2015 renouvelable trois fois par tacite reconduction moyennant une redevance annuelle de 621 € HT.

N°595 du 8 décembre 2015 – Attribution marché de fourniture d'une console lumière de la régie spectacle de l'Espace Culturel du Château des Rochers.

Retenir la proposition de base de la société REGITEK pour un montant de 6 838,59 € HT.

N°596 du 9 décembre 2015 – Convention d'accompagnement à la création d'entreprise.

Convention avec BGE Picardie pour la mise en place de permanences, de suivi et d'actions permettant le repérage et l'accompagnement de porteurs de projets de création et reprise d'entreprise pour un montant de 7 000 € TTC.

N°597 du 9 décembre 2015 – Avenant à l'étude de programmation et A.M.O. pour la création et la rénovation d'un équipement à usage sportif et socio culturel dans le quartier de l'Obier.

Avenant n°1 avec la société ESPELIA pour l'étude d'un gymnase supplémentaire d'un montant de 2 535 € HT pour une durée de 3,25 jours. Le montant total du marché s'élève dorénavant à 47 940 € HT.

N°598 du 14 décembre 2015 – Stage de danse.

Contrat avec l'association « MOUVANSE » pour la mise en place d'un stage de danse HIP-HOP le samedi 12 décembre 2015 pour un groupe de 18 jeunes. Le montant de la prestation est fixé à 270 €.

N°599 du 16 décembre 2015 – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Souscrire auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie une ouverture de crédit d'un montant de 2 500 000 € jusqu'au 31 décembre 2016 au taux EONIA + marge 0,75 %.

N°600 du 16 décembre 2015 – Emprunt.

Souscrire auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 785 000 € pour une durée de 15 ans au taux livret A + marge 0,50 %.

N°601 du 17 décembre 2015 – Avenant au marché d'assurances pour les véhicules à moteur et risques annexes.

Passer un avenant n°1 avec la compagnie SMACL Assurances pour fixer la prime définitive de 2015 calculée au prorata temporis sur les sorties et les acquisitions de véhicules du parc de la ville représentant un surcoût de 1 222,73 € TTC.

N°602 du 17 décembre 2015 – logiciel de gestion des temps de présence.

Faire appel à la SAS BODET SOFTWARE pour la mise en place d'un import spécifique des absences depuis le logiciel SEDIT MARIANNE. Le montant s'élève à 3 440 € HT.

N°603 du 17 décembre 2015 – Formation animatrice R.A.M.

Intervention de la société AEGID pour renforcer les connaissances et compétences professionnelles de l'animatrice du RAM le 14 décembre 2015 de 10h à 12h pour un montant de 216 €.

N°604 du 17 décembre 2015 - Convention de location d'un logement – Madame OTALOR Caro.

A compter du 1^{er} janvier 2016, Madame OTALOR est autorisée à occuper un logement de type III sis 6B, rue de la Tuilerie au Quartier des rochers pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel de 260,00 €.

N°605 du 17 décembre 2015 - Convention de location d'un logement – Monsieur YANCLO Lucien.

A compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur YANCLO est autorisé à occuper un studio sis 1, rue Marceau pour une durée d'un mois, moyennant un loyer mensuel de 140,00 €.

N°606 du 17 décembre 2015 - Convention de location d'un garage – Monsieur et Madame BENSARD.

A compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur et Madame BENSARD sont autorisés à occuper un garage sis 23 rue Alexandre Ribot pour un loyer mensuel de 52,50 €.

N°607 du 18 décembre 2015 – Session de formation Monsieur Louis NICOLAS

Prendre en charge les frais de formation individualisée en soudure auprès du CNFPT d'Amiens pour un montant de 300 € TTC.

N°608 du 18 décembre 2015 – Session de formation Madame GONCALVES Maria

Prendre en charge les frais de formation « Les situations difficiles ou spécifiques d'accueil » auprès du CNFPT d'Amiens pour un montant de 60 € TTC.

N°609 du 18 décembre 2015 – ALSH Berthelot – Noël 2015 - Stage de percussions africaines.

Contrat avec l'association Culture et Couleurs pour 3 séances de 2 heures de stage de percussions les 21-22 et 23 décembre 2015 pour un montant de 330 € TTC.

N°610 du 21 décembre 2015 – Marché de Noël – Contrat de cession d'un spectacle.

Contrat de cession pour une représentation d'un spectacle « FIRE EVENT » le 19 décembre 2015 à 17h30 au Marché Couvert pour un montant de 1 450 € TTC.

N°611 du 22 décembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à l'organisation de séjours ski 2016 pour les enfants de 6 à 17 ans.

Lot 1 : séjour « Tout ski »

Retenir la proposition de la société Autrement Loisirs et Voyages pour le séjour n°1 à Saint-Jeoire-en-Faucigny du 13 au 20 février 2016, au prix unitaire de 570,83 € HT par personne, pour une quantité comprise entre 20 à 50 enfants.

N°612 du 22 décembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à l'organisation de séjours ski 2016 pour les enfants de 6 à 17 ans.

Lot 2 : séjour « Découverte Neige »

Retenir la proposition de la société Autrement Loisirs et Voyages pour le séjour n°2 à Vagney du 13 au 20 février 2016, au prix unitaire de 570,83 € HT par personne, pour une quantité comprise entre 20 à 50 enfants.

N°613 du 22 décembre 2015 – Avenant au marché subséquent du lot 1 relatif aux travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts du secteur Champs de Bouleux dans le cadre du P.R.U. Obier-Granges et des sites associés.

Avenant n°1 au marché subséquent n°131701MS03 avec la société EUROVIA Picardie pour un montant de 4 191,60 € HT afin d'entériner les modifications apportées à l'exécution des travaux pour réaliser le génie civil de raccordement des réseaux France télécom/Numéricâble et EDF ainsi que la création de quatre entrées charretières rue des Champs de Bouleux.

N°614 du 23 décembre 2015 – Modification du montant de la régie « Menues dépenses ».

Modifier l'article 2 de l'arrêté n°168bis du 17 mai 1997 en portant le montant de l'avance consentie au Régisseur à 350 € au lieu de 500 € initialement.

N°615 du 23 décembre 2015 – Réfection du faux plafond du gymnase Jean Moulin.

Recourir aux services de la société Créte Couverture pour un montant de 14 931,17 € HT.

N°616 du 30 décembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à la réalisation de divers travaux d'impression.

Lot 1 : Calicots.

Retenir la proposition de la Sté MACAP Pavoisement pour un montant maximal annuel de 2 800 € HT pour une durée d'un an pouvant être reconduit trois fois pour une période d'un an.

N°617 du 30 décembre 2015 – Attribution marché à bons de commande relatif à la réalisation de divers travaux d'impression.

Lot 2 : Affiches.

Retenir la proposition de l'imprimerie VISIANCE pour un montant maximal annuel de 9 500 € HT pour une durée d'un an pouvant être reconduit trois fois pour une période d'un an.

N°618 du 4 janvier 2016 – Action bien-être et qualité de vie au travail.

Convention avec la Sté Ton coach sportif pour une action en faveur des agents de la ville les 4 et 5 février 2016.

N°619 du 4 janvier 2016 – Concert des vœux aux personnalités.

Convention avec le groupe Black to Memphis pour une prestation musicale le 13 janvier 2016 au Château des Rochers.

N°620 du 4 janvier 2016 – Constitution de partie civile contre Monsieur BENALI Sofian.

La ville se constitue partie civile dans le cadre d'un dépôt d'épave sur le domaine public et demande la condamnation du prévenu au paiement de dommages et intérêts d'un montant de 1 000 €.

N°621 du 4 janvier 2016 – Constitution de partie civile contre Monsieur EL HADJI ALIOU Mangane.

La ville se constitue partie civile dans le cadre d'un dépôt d'épave sur le domaine public et demande la condamnation du prévenu au paiement de dommages et intérêts d'un montant de 1 000 €.

N°622 du 4 janvier 2016 – Constitution de partie civile contre Monsieur OUSOUBY Konate.

La ville se constitue partie civile dans le cadre d'un dépôt d'épave sur le domaine public et demande la condamnation du prévenu au paiement de dommages et intérêts d'un montant de 1 000 €.

N°623 du 4 janvier 2016 – « Point écoute jeunes » - Encadrement

Contrat avec le cabinet de psychanalyse Varé, pour des séances de coaching personnalisé du 4 janvier au 16 décembre 2016 représentant 72 heures pour un montant de 2 880 € TTC.

N°624 du 6 janvier 2016 – Location d'écrans et vidéo projecteur.

Contrat avec la société Régie Tek pour la location d'un vidéo projecteur et deux écrans 16/9 lors de la cérémonie des vœux pour un montant de 1 062,60 € TTC.

N°625 du 7 janvier 2016 – Avenant à l'accord-cadre des travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts dans le cadre du P.R.U. Obier-Granges et des sites associés.

Lot n°3 travaux de réseaux électriques, éclairage public et réseaux gaz relatif – accord-cadre n°131703DSUF.

Avenant n°1 pour modifier les formules de révision des prix de l'accord-cadre et des marchés subséquents en remplaçant l'index TP12 par la nouvelle série de base 100 en 2010.

N°626 du 12 janvier 2016 – Mise en place d'un atelier de maintien et d'amélioration des capacités physiques au centre municipal Arthur Rimbaud.

Contrat avec l'association « SIEL BLEU » pour une séance par semaine du 7 janvier au 30 juin 2016 pour un coût total de 975 € TTC.

N°627 du 13 janvier 2016 – Convention de Mécénat – Coup de Polar(s) 2015

Convention avec DALKIA pour le versement d'une aide financière sous forme de don de 2 500 € au titre de la réalisation du salon du livre «Coup de Polar(s) » du 6 au 13 avril 2015 à la Médiathèque.

N°628 du 13 janvier 2016 – Convention de Mécénat – Arts de la rue 2015

Convention avec DALKIA pour le versement d'une aide financière sous forme de don de 6 500 € au titre de la réalisation du festival «Art de la Rue » les 3 et 4 juillet 2015.

N°629 du 13 janvier 2016 – Convention de résidence – Association les Amioustaches.

Convention de résidence avec l'association les Amioustache pour l'enregistrement d'un EP du groupe Marco Moustache au Château des Rochers du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016 en contre partie de gratuité pour les interventions d'animations dans la ville.

N°630 du 13 janvier 2016 – Contrat GUSO intermittent – spectacle « Les Misérables ».

Contrat de travail GUSO avec Madame Senada Papens du 18 au 22 janvier 2016 pour la préparation et représentation du spectacle « Les Misérables » au Château des Rochers pour un montant de 1 122,83 €.

N°631 du 18 janvier 2016 - Mise à disposition de locaux – Association « APSJO ».

Autoriser à titre gratuit l'occupation de la salle Charpentier sis 74 rue du Général de Gaulle d'une superficie de 120 m2 tous les quatrièmes lundis du mois de 14h à 17h de janvier à décembre 2016 sauf en juillet et août.

N°632 du 21 janvier 2016 – Logiciel gestion du temps – SAS Bodet Software.

Retenir la proposition de SAS Bodet Software pour les missions suivantes : la migration du logiciel KELIO INTEGRAL vers KELIO PRO pour un montant mensuel de 647,84 € TTC, la prestation/matériel pour 3 648 € TTC et la prestation/formation pour 2 208 € TTC.

N°633 du 22 janvier 2016 – Session de formation – Monsieur GOURDIN.

Prendre en charge les frais de formation moniteur GTPI/TIAP avec option 1 pédagogique pour Monsieur Christophe GOURDIN auprès de l'organisme de formation AITO PRO à Yerres pour un montant de 1 650 € TTC.

N°634 du 25 janvier 2016 – Renonciation de concession Madame DUC.

Accepter la demande d'abandon d'une concession cinquantenaire, à titre gracieux acquise par Madame DUC le 8 janvier 1985 Section 12 Rang 14 Emplacement 216.

N°635 du 25 janvier 2016 – Titre de concession cinquantenaire – Monsieur ANTOSZCZYK.

Accorder à compter du 19 janvier 2016 une concession cinquantenaire N°4127 à Monsieur ANTOSZCZYK au prix de 300 € située au cimetière de Nogent-sur-Oise, Section 15 Rang 7 Emplacement 153.

N°636 du 25 janvier 2016 – Titre de concession cinquantenaire – Monsieur OUZGHER.

Accorder à compter du 21 janvier 2016 une concession cinquantenaire N°4129 à Monsieur OUZGHER au prix de 300 € située au cimetière de Nogent-sur-Oise, Section 16 Rang 5 Emplacement 234.

N°637 du 25 janvier 2016 – Titre de concession trentenaire – Monsieur FORTES.

Accorder à compter du 12 janvier 2016 une concession trentenaire N°4125 à Monsieur FORTES au prix de 120 € située au cimetière de Nogent-sur-Oise, Section 1 Rang 8 Emplacement 107.

N°638 du 25 janvier 2016 – Mise à disposition de locaux – CCNO.

Convention avec l'association « Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise » pour la mise à disposition de locaux situés 49 rue Vallière et 41 avenue du 8 mai à titre gratuit.

N°639 du 25 janvier 2016 – Location de locaux – Consorts Flandre.

Renouveler le bail commercial à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les locaux situés 10 place des Trois Rois avec les consorts Flandre moyennant une redevance annuelle de 19 200 € ainsi que le remboursement de 50% de la taxe foncière et autres taxes à la charge des lieux loués.

N°640 du 25 janvier 2016 – Télésurveillance des bâtiments communaux.

Recourir aux services de la société Alarm'Veille pour un montant annuel de 8 710,08 € HT jusqu'au 31 décembre 2016.

N°641 du 27 janvier 2016 – Convention de parrainage – Eurovia

Convention de parrainage avec Eurovia pour le versement d'une aide financière sous la forme d'un don de 5 500 € net de taxes pour la réalisation du projet de la MAST.

N°642 du 28 janvier 2016 – Titre de concession d'un emplacement au columbarium – Monsieur DAVENNE.

Accorder à compter du 18 janvier 2016 une case au columbarium pour une durée de trente ans N°4126 à Monsieur DAVENNE au prix de 670 € située au cimetière de Nogent-sur-Oise, Section COLO Bloc 17B N°1.

N°643 du 28 janvier 2016 – les Renc'arts – Spectacle.

Contrat avec la compagnie Carabosse pour la représentation du spectacle « Chez Cocotte » le 5 février 2016 à 20h30, place Gersthofen pour un montant de 2 900 € TTC.

N°644 du 29 janvier 2016 – Attribution marché à procédure adaptée de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau cimetière site Saint-Jean.

Retenir la proposition du groupement conjoint d'entreprises représenté par la Société FOLIUS ECOPAYSAGE pour un montant global de 28 637,11 € HT pour la tranche ferme et 64 349,58 € HT pour la tranche conditionnelle.

ADMINISTRATION GENERALE - INTERCOMMUNALITE

1.1 Maintien du poste de 8^{ème} adjoint

Madame Gaëlle CELESTINE a donné sa démission du poste de 8^{ème} Adjoint au Maire par courrier reçu en date du 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce courrier a été adressé à Monsieur le Préfet de l'Oise qui a pris acte de cette démission le 11 février 2016. Celle-ci est donc devenue définitive. Toutefois, l'adjoint démissionnaire continue l'exercice de ses fonctions jusqu'au conseil municipal suivant ayant à décider de pourvoir au remplacement sur le poste de 8^{ème} Adjoint.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de cette démission,
- Maintenir le poste de 8^{ème} adjoint.

Le rapport est adopté par 24 voix pour, 6 abstentions de Monsieur Robert, Monsieur Jopek ayant le pouvoir de Madame Begenne, Madame Rochex ayant le pouvoir de Monsieur Bel Fakh, et Monsieur Courtin.

1.2 Election du 8ème adjoint

En application de l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a constaté la vacance du poste de 8^{ème} adjoint.

Il convient donc de pourvoir au poste vacant.

L'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour l'élection des Adjoints au Maire.

Madame Badia ZRARI se porte candidate.

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

Nombre de bulletins « blanc » : 6

Nombre de bulletins « pour » : 24

Par vote à bulletin secret, **Madame Badia ZRARI est élue au poste de 8^{ème} Maire adjoint par 24 voix pour et 6 abstentions.**

Le rapport est adopté par 24 voix pour, 6 abstentions.

Intervention de Madame Badia ZRARI :

Vous imaginez certainement l'émotion qui est la mienne ce soir de me retrouver dans ce fauteuil de 8ème maire adjointe. Je veux vous dire aussi que cette émotion est partagée par ma famille et mes proches. Ma volonté de faire avancer notre ville, mon engagement pour une ville partagée par tous, sont autant de priorités qui m'accompagnent au quotidien depuis mon entrée au Conseil Municipal et je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il vient de m'accorder une nouvelle fois. Je veux également remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui ont, eux aussi, décidé de m'accorder leur confiance. Je suis bien évidemment très honorée et fière des nouvelles responsabilités qui me sont confiées dans le cadre de cette nomination en qualité de maire adjointe chargée de la cohésion sociale et du vivre ensemble. La cohésion sociale et le vivre ensemble sont en effet des thèmes qui me passionnent mais je suis aussi bien consciente de l'ampleur du travail qui m'attend et je sais que je pourrai m'appuyer sur vous, mes chers collègues, pour mener à bien mes nouvelles missions. Je connais la valeur du travail d'équipe qui, à mes yeux, est nécessaire et indispensable pour mettre en œuvre des politiques innovantes répondant aux aspirations légitimes de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que j'entends contribuer à accompagner notre ville, nos quartiers, dans ce début du 21ème siècle où les mutations profondes, les bouleversements

économiques, les évolutions sociétales nous obligent à faire preuve d'imagination pour que notre présent nous donne les clés d'un futur où chacun trouvera sa place, où chacun sera respecté, où chacun se sentira citoyen de notre République. Certainement plus que jamais notre ville mais aussi notre région, notre pays doivent réfléchir à un avenir où personne ne se sentira laissé pour compte et j'entends apporter ma modeste contribution afin de donner les moyens à notre ville de Nogent-sur-Oise, d'une solidarité encore plus renforcée.

Merci pour votre attention.

1.3 Avis du Conseil Municipal - Schéma de mutualisation

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

La Communauté de l'Agglomération Creilloise a transmis le rapport de présentation du schéma de mutualisation pour 2016 – 2020, le 14 janvier 2016.

Ce schéma a été établi à partir de 3 grands axes : le volontariat, la recherche d'économies sans sacrifier la qualité du service et la recherche de pérennité dans les actions à mettre en place.

Dans ce cadre, 3 modes d'organisation de mutualisation ont été définis :

- 1- Mise en place de prestations de services des communes au profit de la CAC : entretien de la voirie communautaire, gestion des bâtiments et des espaces verts communautaires,
- 2- Création de services communs et services d'appui au sein de la Communauté : création d'un service commun Informatique et Télécommunication et développement de l'accompagnement communautaire de la politique Ressources Humaines des communes,

3- Mise en réseau de services : gestion de l'habitat indigne et politique de l'achat public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION ECONOMIQUE URBAINE

2.4 Chantier d'insertion PREMEA (Prévention, Médiation, Animation) - Renouvellement de convention

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du chantier d'insertion PREMEA pour la 7^{ème} année. L'objectif de ce chantier, comme indiqué dans le projet de convention, est de conjuguer une action de services rendus à la population en terme de renforcement de la prévention, de la médiation, de l'animation, de la solidarité et du lien social mais également d'assurer un service public par le biais de la sécurité des passages protégés aux abords des écoles avec une opération d'insertion permettant à des demandeurs d'emploi jeunes et adultes de retrouver le monde du travail en alliant formation et remise en activité.

Il est porté par l'association « Formation et Développement » et est composé de 20 salariés avec un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Le chantier débute au 1 janvier 2016 pour une durée de 1 an.

La participation de la ville s'élèvera à 40 675€ (à laquelle s'ajoutent 7 180 € de valorisation).

Vu ce qui précède il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le renouvellement du chantier d'insertion pour l'année 2016.
- D'allouer une subvention à l'association Formation et Développement de 40 675€ considérant que les paiements s'effectueront comme suit : 25% à la signature de la convention (soit 10 168,75 €), 60% lors du bilan intermédiaire (soit 24 405 €), et le solde à la fin de la convention, sur la base d'un récapitulatif des heures de travail effectué.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dont une convention à intervenir avec Formation et Développement.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 74 « subvention aux associations », 90 « interventions économiques » de l'exercice 2016.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION ECONOMIQUE URBAINE

2. 5 Chantier d'insertion Voies Douces et accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite - renouvellement de convention

Le chantier d'insertion « Voies Douces et accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite » intervient principalement sur la réalisation de pistes cyclables et permet ainsi de mieux couvrir, chaque année, la commune en voies douces (pour vélos et piétons). Il participe également aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, notamment l'hiver.

La convention annuelle arrivant à son terme, le renouvellement de cette action est proposé pour une année.

Le chantier d'insertion est prévu pour un total de 18 personnes en CDDI, à 20 heures hebdomadaires. Les personnes recrutées par l'association ALICES sont sous contrat pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois et bénéficient de 144 heures de formation complémentaire sur l'année.

La participation prévisionnelle de la ville est de 30756,77 €.
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce renouvellement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant, notamment une convention entre la ville et l'association ALICES.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

3. 6 Mise en oeuvre de la protection fonctionnelle

Trois agents du service de police municipale ont été victimes d'agression dans l'exercice de leurs fonctions le 30 décembre 2015.

Les agents sont en droit de demander la mise en oeuvre de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 qui dispose :

« Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le Code pénal et les lois spéciales. (...) »

La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. (...) »

La collectivité publique est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs des menaces ou attaques la restitution des sommes versées au fonctionnaire intéressé. Elle dispose, en outre, aux mêmes fins, d'une action directe qu'elle peut exercer au besoin par voie de constitution de partie civile devant la juridiction pénale.

Les dispositions du présent article sont applicables aux agents publics non titulaires. »

En outre une action directe de la ville peut être envisagée à l'encontre du ou des auteurs de cette agression

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder la protection fonctionnelle aux agents qui en feront la demande,
- D'autoriser Mr le Maire à prendre les mesures qu'il jugera utile pour mettre en œuvre cette protection,
- D'autoriser Mr le Maire à déposer plainte pour ces faits.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

3.7 Modification de rémunération d'agent de droit privé

Il est proposé au Conseil Municipal de rémunérer Madame Kelly FERRATY en contrat d'accompagnement à l'emploi au service « Jeunes adultes » sur la base de 120% du SMIC à compter du 1^{er} mars 2016.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

3.8 Modification du tableau des effectifs

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes:

Créations :

- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet 21/35^{èmes} au service périscolaire à compter du 1^{er} mars 2016.

Suppressions :

- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet 28/35^{èmes} au service périscolaire et restauration scolaire à compter du 1^{er} mars 2016,
- 1 poste d'attaché territorial responsable du service « marchés » à compter du 17 mai 2016 (poste créé par délibération du 29 mars 2010),
- 1 poste d'ingénieur principal « chef de projet PRU » à compter du 3 mai 2016 (poste créé par délibération du 26 janvier 2009).

Mise à jour du tableau des effectifs (régularisation administrative avec effet immédiat)

Créations :

- 6 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe.

Suppressions :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste d'attaché,
- 2 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe,
- 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe,
- 4 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe,
- 3 postes d'ingénieur principal,
- 2 postes de technicien principal 1^{ère} classe,
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe,
- 5 postes d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- 7 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- 1 poste d'agent social 1^{ère} classe,
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe,
- 1 poste de médecin hors classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe,
- 1 poste d'éducateur des APS,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe,
- 4 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

4.9 Modification du règlement intérieur des structures petite enfance

La Caf opérant un changement annuel des planchers minimum et maximum avant abattement servant à calculer la participation familiale dans les structures petite enfance, les taux pour l'année 2016 viennent d'être communiqués par la CAF.

Aussi, pour en tenir compte, il convient donc de changer le règlement intérieur comme suit 2016 :

- revenus minimum caf avant abattement : 0 à 660,44 €
- revenus maximum caf avant abattement : 4 864,89 € et
plus

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la modification apportée au règlement intérieur des structures de la petite enfance.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

5.10 Participation 2015 au centre de loisirs CER SNCF

Le centre de loisirs S.N.C.F accueille des enfants de cheminots et de non-cheminots de la ville de Nogent-sur Oise.

Chaque année, la commune verse une participation financière calculée sur la base de 3,50€ par enfant et par jour.

Le CER SNCF transmet à la ville chaque année l'état des présences des enfants et le total correspondant à payer.

Pour cette année, le nombre de journée enfant est de 1556.

Le montant de la participation financière pour 2015 est donc de $1556 \times 3,50\text{€} = 5446\text{€}$

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette participation au profit du CER SNCF.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE

6.11 Modifications et ajout de catégories pour les concerts, ateliers, événements et spectacles payants pour la direction des affaires culturelles

Le Conseil Municipal est invité à approuver les nouveaux tarifs pour les concerts, ateliers, événements et spectacles payants au service culturel.

Deux catégories de tarifs divisés en 4 sous catégories sont proposées à la validation du Conseil Municipal :

- Tarif Nogentais :

Catégorie 1 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 8 euros - Tarif Normal

Catégorie 2 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 3 euros - Enfant – de 8 ans

Catégorie 3 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 4 euros – Jeunes de – de 16 ans

Catégorie 4 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 6 euros – Séniors (1)* et Réduit (2)*

*1 - *Adulte de plus de 60 ans*

*2 - *Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'ASS, AAH, API, ASPA sur présentation d'un justificatif.*

- Tarif extérieur/CAC

Catégorie 1 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 10 euros – Tarif Normal

Catégorie 2 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 5 euros – Enfant – de 8 ans

Catégorie 3 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 6 euros – Jeunes de – de 16 ans

Catégorie 4 : concerts, ateliers, événements et spectacles à 8 euros – Séniors (1)* et Réduit (2)*

*1 - *Adulte de plus de 60 ans*

*2 - *Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'ASS, AAH, API, ASPA sur présentation d'un justificatif.*

- Tarif manifestation d'envergures

Afin d'assurer l'accès du plus grand nombre aux manifestations d'envergures qui seraient organisées sur le territoire communal, et dont la ville serait partenaire (logistique ou financière), un tarif réduit de 30 euros sera appliqué aux publics nogentais bénéficiaires.

Conformément au Code Général des Impôts sur la billetterie spectacles, pour chaque événement, les billets édités mentionneront l'intitulé, le numéro, la date, l'heure (si plusieurs horaires sont proposés dans la journée), le numéro de place si établi et le nombre de billets gratuits.

Après avis favorable du CMC 4 du 2 février 2016, il est demandé au Conseil municipal du 25 février 2016 de valider la mise en place de ces catégories de tarifs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

7.12 Demande de subvention exceptionnelle - Association Ensemble

L'association Ensemble a sollicité la ville de Nogent-sur-Oise, concernant une subvention exceptionnelle relative à la possibilité offerte à la ville d'accueillir en concert privé le numéro un du RAP français, en la personne de Booba, le 27 mars 2016 en l'espace culturel du Château des Rochers.

Cette association sollicite une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'organisation de ce concert. Par ailleurs, il est précisé qu'une convention sera signée avec l'association Ensemble pour la fourniture par cette dernière à la Ville de 290 billets d'entrée au concert, contre un prix de 10 000 € TTC. Ces places seront revendues par la Ville à un tarif préférentiel aux jeunes nogentais.

Ces deux actions porteraient donc l'effort de la collectivité à 20 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.13 PRU QUARTIER DES ROCHERS - Echange de box de stationnement - Bâtiment K

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social du quartier dont les principes d'aménagement ont été validés lors du conseil municipal du 27 juin 2011 et de l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2012 déclarant d'utilité publique au profit de la commune de Nogent-sur-Oise, la Ville de Nogent-sur-Oise acquiert les garages du bâtiment K de la copropriété « la Commanderie ».

En effet, il est programmé que ce bâtiment doit être démolé afin d'améliorer les conditions d'accès et de défense incendie du bâtiment D.

La Ville de Nogent-sur-Oise a donc entamé les négociations avec les différents propriétaires de garages afin de leur proposer soit une vente à l'amiable pour un montant de 2500 € par box, soit un échange avec l'un des garages dont la Ville est propriétaire dans les bâtiments E et G de la copropriété.

Il est rappelé qu'en application des articles L 1311-10 et R 1311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que d'un arrêté en date du 17 décembre 2001, l'avis du service des domaines n'est obligatoire que pour les acquisitions d'un montant minimal de 75 000 €.

Ainsi, la Ville a l'opportunité de procéder à l'échange suivant :

- Echange du lot N° 253, appartenant à Madame MAKON Marthe, avec le lot N° 617 situé sous le bâtiment E2.

De plus, il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver cet échange décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.14 PRU ROCHERS - Acquisition de lots de copropriété N° 705 et 765 - Madame JARDIN Camille

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Commanderie dont les principes d'aménagement ont été validés par arrêté en date du 2 juillet 2012 de Monsieur le Préfet de l'Oise déclarant ce projet d'utilité publique, la ville de Nogent-sur-Oise a l'opportunité de procéder à l'acquisition des biens immobiliers appartenant à Madame JARDIN Camille.

Il s'agit d'un appartement de type III avec cave, situé au 1^{er} étage, porte gauche, du bâtiment G1 (lots 705 et 765), pour un prix de 40 000 €.

Il est rappelé qu'en application des articles L 1311-10 et R 1311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que d'un arrêté en date du 17 décembre 2001, l'avis du service des domaines n'est obligatoire que pour les acquisitions d'un montant minimal de 75 000 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver cette acquisition pour le compte de la ville au prix de 40 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.15 Transaction - Monsieur EL HAJJAJI Ahmed - Accident du 28/12/2009

Le matin du 28/12/2009, Monsieur EL HAJJAJI Ahmed a été victime d'un accident de la circulation sur le quai d'Amont, voie privée ouverte à la circulation publique. Alors qu'il se rendait à son travail, sa voiture a dérapé sur une plaque de verglas, entraînant une perte de contrôle du véhicule. Il s'est ainsi trouvé coincé dans sa voiture qui a été projetée dans l'Oise.

Monsieur EL HAJJAJI a subi depuis cet accident de graves conséquences physiques et psychologiques.

Par courrier en date du 30 juin 2015, la Ville a reçu un courrier de l'avocate de Monsieur EL HAJJAJI, adressant une demande d'indemnisation de 103 200 € en réparation des préjudices subis.

Ce courrier a été transmis à l'assurance en responsabilité de la Ville. La demande de prise en charge est toujours actuellement en cours d'instruction par la SMACL.

Sans préjuger de la décision de la compagnie d'assurance de la Ville sur cette demande ni de la reconnaissance de responsabilité de la Ville et compte tenu des circonstances particulières de cet accident et de la situation actuelle de Monsieur EL HAJJAJI, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance d'un montant de 8 000 € sur l'éventuelle indemnisation qui lui serait versée par notre Compagnie d'assurances.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.16 Vente pavillon - 5 allée Philéas Lebesgue - Mme DE CARO Martine

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine immobilier communal, la Ville souhaite céder un ensemble immobilier composé de 4 pavillons d'habitation jumelés situé allée Philéas Lebesgue, pour lequel une offre de vente a été formulée à chaque locataire actuel.

Il est rappelé qu'en application des articles L 1311-10 et R 1311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que d'un arrêté en date du 17 décembre 2001, l'avis du service des domaines est obligatoire. Celui-ci a été saisi par courrier notifié le 4 mars 2015 afin d'évaluer la valeur vénale du bien et a donc fixé le prix de cet ensemble immobilier à 475 000 € soit 118 750 € par logement.

La propriété, cadastrée BM 331, 332p et 624p, située 5 allée Philéas Lebesgue, d'une superficie de 175 m², est composée d'un pavillon d'habitation jumelé d'une surface habitable d'environ 80 m² et d'un jardin.

Madame DE CARO Martine, locataire actuelle du logement, a accepté cette offre de vente pour un montant de 118 750 €.

Il est précisé que les frais d'établissement de l'acte de vente resteront à la charge des acquéreurs.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente du pavillon situé 5 allée Philéas Lebesgue au profit de Madame DE CARO Martine au prix indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.17 Vente pavillon - 7 allée Philéas Lebesgue - Mme MARTLE Alice

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine immobilier communal, la Ville souhaite céder un ensemble immobilier composé de 4 pavillons d'habitation jumelés situé allée Philéas Lebesgue, pour lequel une offre de vente a été formulée à chaque locataire actuel.

Il est rappelé qu'en application des articles L 1311-10 et R 1311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que d'un arrêté en date du 17 décembre 2001, l'avis du service des domaines est obligatoire. Celui-ci a été saisi par courrier notifié le 4 mars 2015 afin d'évaluer la valeur vénale du bien et a donc fixé le prix de cet ensemble immobilier à 475 000 € soit 118 750 € par logement.

La propriété, cadastrée BM 331, 332p et 624p, située 7 allée Philéas Lebesgue, d'une superficie de 399 m², est composée d'un pavillon d'habitation jumelé d'une surface habitable d'environ 80 m² et d'un jardin.

Madame MARTLE Alice, locataire actuelle du logement, a accepté cette offre de vente pour un montant de 118 750 €.

Il est précisé que les frais d'établissement de l'acte de vente resteront à la charge des acquéreurs.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente du pavillon situé 7 allée Philéas Lebesgue au profit de Madame MARTLE Alice au prix indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES REGLEMENTATIONS DU PATRIMOINE

8.18 Vente à la CCIO - Parcelles AS 265 - 267 - 281 - 283 - 285

La Ville est propriétaire d'un ensemble de parcelles situé rue Charles Somasco, cadastré AS 265, 267, 281, 283 et 285, d'une superficie totale de 2 709 m².

A ce jour, cet ensemble constitue le parking utilisé par les élèves et le personnel du Centre de Formation des Apprentis.

La Ville désire régulariser cette situation foncière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise.

Cette cession se fera à l'euro symbolique.

Le service des domaines a été saisi par courrier notifié en date du 24 décembre 2015, afin d'évaluer la valeur vénale de ces parcelles. Or à ce jour, aucune réponse n'a été apportée. L'article L 1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Toutefois, pour le calcul du salaire du Conservateur, l'estimation de ces terrains sera portée à 150 €.

Afin de réaliser cette cession, il est précisé qu'il est fait application des dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. En effet, cet article permet que les biens des communes, qui relèvent de leur domaine public, puissent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, à d'autres personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette cession de parcelles dans les conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET PROJETS

9.19 Association Les Temps d'Art Subvention

En complément de la subvention attribuée par acompte par délibération du 9 décembre 2015 pour 55 000 €, l'association Les Temps d'Arts sollicite au vu de son besoin de trésorerie pour le paiement de ses salariés permanents et ses animateurs sur 5 mois une attribution de subvention de 23 000 €.

Sachant que cette subvention sera reprise dans le cadre du budget 2016 il vous est proposé d'allouer à l'association 23 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET PROJETS

9.20 Débat d'orientation budgétaire

Rappel réglementaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales institue et rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante :

- *de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent la construction du budget primitif,*
- *de présenter la politique d'investissement,*
- *d'informer sur la situation financière de la collectivité,*
- *de donner la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité,*
- *de communiquer sur les aspects budgétaires de la vie de la collectivité.*

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Contenu

I. L'évolution du contexte socio-économique	22
A. Une économie internationale en questionnement	22
B. Une économie nationale plombée par le chômage.....	23

C.	Localement, des signes encourageants mais qui ne peuvent être relayés, ou difficilement, par la puissance publique.....	24
II.	La situation financière des collectivités reste contrainte	25
A.	La part des recettes provenant de l'Etat reste prédominante mais sujette à l'instabilité	25
1.	Les principales dispositions spécifiques à la loi de finances 2016.....	25
2.	Des réformes génératrices d'instabilité (DGF, DSU, SDCI).....	27
B.	Les collectivités doivent avoir une stratégie plus active quant à leurs recettes	28
1.	Les principales recettes de la collectivité bénéficient d'une faible dynamique, obligeant la collectivité à redoubler d'effort là où cela est possible.....	28
2.	Une progression des recettes fiscales limitée aux bases.....	32
C.	Le financement bancaire	32
III.	Analyse financière et projections	33
A.	Analyse des principaux indicateurs du CA (provisoire au 12/02/2016).....	33
1.	Le fonctionnement.....	33
2.	L'investissement	34
3.	Une santé financière stable	35
4.	La structure de la dette.....	35
B.	Les projections financières	37
1.	Le fonctionnement.....	38
2.	L'investissement	40
IV.	Les grandes orientations investissement et fonctionnement	41
A.	Les principaux investissements du mandat	41
B.	Les politiques publiques 2014-2020	43

L'évolution du contexte socio-économique

Une économie internationale en questionnement

La croissance mondiale est aujourd'hui estimée à 3,1 % pour 2015, et elle devrait atteindre 3,4 % en 2016 et 3,6 % en 2017. Toutefois, les perspectives de l'économie mondiale restent exposées à des risques liés aux ajustements en cours :

- un ralentissement généralisé dans les pays émergents,
- le rééquilibrage de l'économie chinoise (transition vers une économie davantage basée sur la consommation et les services),

- le repli des cours des produits de base, notamment l'énergie,
- la sortie progressive de conditions monétaires exceptionnellement accommodantes aux États-Unis, qui pourrait par conséquent influencer sur la dynamique d'autres pays.

Le FMI, évoque un risque de déraillement pour la croissance mondiale si ces écueils ne sont pas convenablement gérés.¹ Aussi, comme a pu l'exprimer Christine Lagarde, en dehors des États-Unis et «peut-être de la Grande-Bretagne», «la plupart des économies développées (...) vont continuer à avoir besoin d'une politique monétaire accommodante»². Pour un certain nombre d'analystes, si la situation européenne est aujourd'hui difficile mais stable, il faut continuer à panser les plaies des récentes crises et préparer les économies face à l'incertitude qui plane et une croissance timide (croissance européenne 2015 à 2%, 2,2% pour 2016)³.

Une économie nationale plombée par le chômage

L'économie Française reste fragile :

- Le principal indicateur qu'est le chômage reste en berne.
 - Ainsi les chiffres de fin 2015 montrent que le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse : + 0,4% en décembre. L'année se conclut ainsi sur un record de 3,59 millions de chômeurs en métropole.
 - L'année 2015 a toutefois vu la situation des jeunes s'améliorer (-21 900, soit -4%), mais l'inversion de la courbe du chômage n'est toujours pas une réalité.

Ce que l'on peut attendre de 2016 :

Lors de ses vœux, le Président Hollande s'est engagé à former 500.000 chômeurs supplémentaires en 2016 soit un doublement par rapport à 2015, dans le cadre d'un plan exceptionnel d'un milliard d'euros.

Qui plus est, le rapport Badinter qui doit dégager les « *principes essentiels* » sur lesquels s'appuiera le nouveau code du travail peut aussi être un levier, bien qu'à moyen terme, pour agir sur l'emploi. La loi El Khomri sera présentée au Parlement en mars prochain.

-
- D'autres indicateurs semblent favorables⁴.
 - Le **marché immobilier** repart puisque la barre des 750.000 ventes annuelles a été dépassée en 2015, ce qui confirme la reprise et la remontée des prix⁵.
 - La reprise de l'**investissement** des entreprises en raison d'un coût d'endettement bas et du redressement des marges des entreprises.

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour du 19/01/2016

<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/WEQ/2016/update/01/pdf/0116f.pdf>

² <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/30/20002-20151230ARTFIG00233-la-croissance-va-decevoir-en-2016-avertit-le-fmi.php>

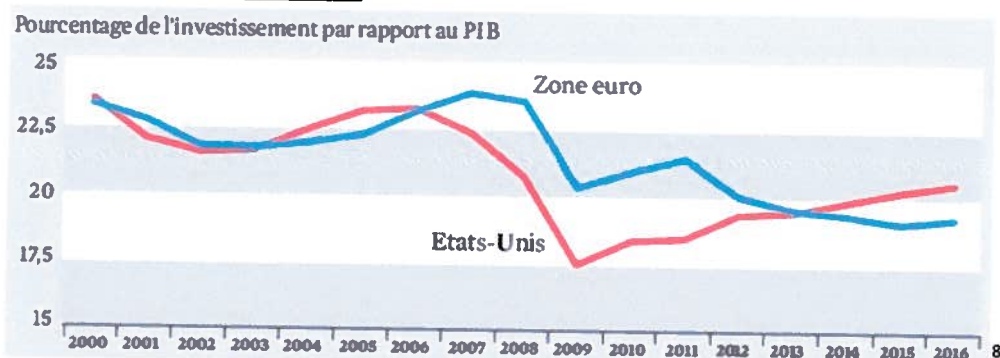
³ <http://www.toutteleurope.eu/actualite/la-situation-economique-en-europe-est-stable-mais-l-economie-mondiale-fait-face-a-de-nouveaux-ris.html>

⁴ Projections macroéconomiques, Décembre 2015, Banque de France.

⁵ <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/immobilier-pourquoi-les-prix-vont-remonter-a-partir-de-2016-515955.html>

- La **consommation** des ménages progresse au même niveau que 2015, même si l'investissement des ménages reste peu dynamique.
- La **croissance timide** :
 - Selon la Banque de France la croissance est estimée à 1,4% en 2016, puis 1,6% en 2017⁶. Ces prévisions, moins optimistes qu'à l'origine, semblent toutefois davantage réalistes, puisqu'elles correspondent aux tendances annoncées par les principales institutions économiques.
 - Selon l'Insee, l'économie française pourrait atteindre 1% dès la mi-année, grâce à deux premiers trimestres dynamiques. L'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4% mi-2016, soit son niveau de mi-2015⁷.
- Avec une **inflation** qui devrait se situer à 1%, le risque déflationniste est écarté, cette hausse modérée impacte modérément le pouvoir d'achat des familles.

Localement, des signes encourageants mais qui ne peuvent être relayés, ou difficilement, par la puissance publique



Selon les prévisions, l'investissement dans la zone Euro ne bénéficierait pas des mêmes dynamiques que d'autres zones économiques. Paradoxalement, bien que l'investissement des entreprises reparte timidement, il n'est pas soutenu par les ménages, quant aux collectivités elles questionnent leur stratégie d'investissement. En effet, en raison de la perte de leurs recettes, ces dernières ont perdu une part importante de leur marge de manœuvre. Selon une étude de mai 2015 l'investissement se situerait à 48,9 milliards d'euros, contre 52,8 milliards en 2014, et 57 milliards en 2013.⁹

Nogent-sur-Oise, un investissement à la hauteur des enjeux de territoire

Pour autant, la ville de Nogent sur Oise a depuis 2008 souhaité porter une ambition forte en termes d'investissement, afin d'une part de répondre aux besoins des habitants, d'autre part

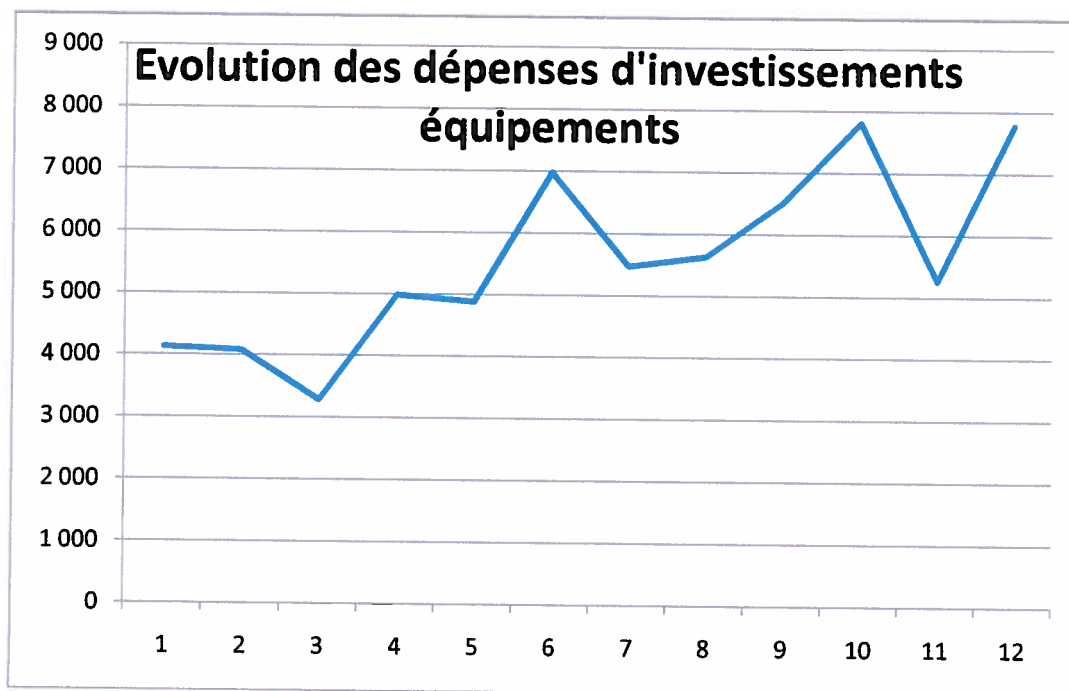
⁶ <http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/021533125346-croissance-la-banque-de-france-moins-optimiste-pour-2016-et-2017-1181620.php>

⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=3&page=vueensemble.htm

⁸ http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-temps-de-la-re-crise-economique_1742523.html

⁹ <http://www.lagazettedescommunes.com/356372/linvestissement-des-collectivites-recule-de-73-en-2015/>

soutenir la relance économique, faisant ainsi écho aux recommandations gouvernementales (plan de relance, etc.).



Qui plus est, l'incertitude du paysage territorial est source d'incertitudes. La refonte de la carte intercommunale, même modeste, peut bouleverser les équilibres économiques transférés aux intercommunalités. Se pose sur notre territoire la question de la complémentarité entre les villes et la CAC, ainsi que des structures idoines SMVB et SODA qui ont démontré leur efficacité.

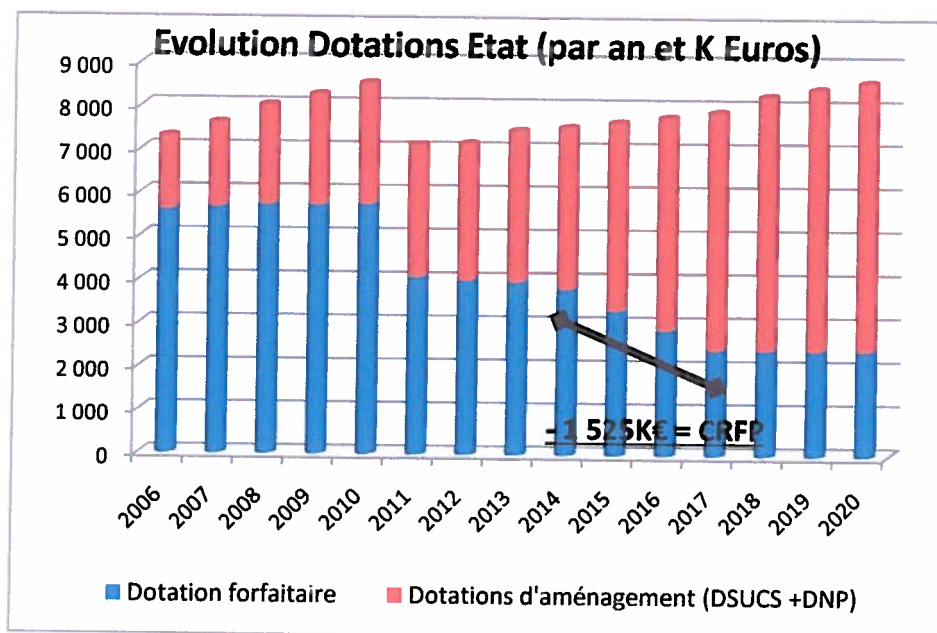
La situation financière des collectivités reste contrainte

La part des recettes provenant de l'Etat reste prédominante mais sujette à l'instabilité

Les principales dispositions spécifiques à la loi de finances 2016

- Les dispositions génériques et le contexte de la loi de finances 2016 :
 - Le gouvernement confirme la croissance française en 2015 de 1 % et l'estime à **1,5 % en 2016**.
 - L'**inflation** aura été quasi nulle en 2015, soit 0.2%, elle est estimée à 1% en 2016.

- Le gouvernement conforte sa volonté de renforcer les moyens et les effectifs (+12 500 ETP) pour la **sécurité, la défense, la justice, la culture et l'éducation** ; ainsi que des moyens dégagés pour l'accueil des réfugiés et le soutien au secteur agricole.
- La **baisse de la pression fiscale** auprès des ménages se poursuit.
- Des **mesures de soutien aux entreprises** pour un montant total de 33Mds€ (CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité, notamment).
- Le déficit public s'élèvera ainsi à 3,8 % du PIB en 2015 et 3,3 % en 2016, **l'objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017 est maintenu.**
- La **contribution au redressement des finances publiques (CRFP)** représente ainsi 1450M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1148M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions¹⁰. L'Etat relativise cette baisse par la dynamique spontanée des autres ressources. Or comme évoqué dans le DOB 2015, certains territoires plus fragiles économiquement et socialement ne bénéficient pas de cette dynamique et sont par ailleurs confrontés à des besoins importants de leur population tant en services qu'en équipements. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une nouvelle baisse de 3,7 milliards qui vient s'ajouter aux baisses des précédentes années. **Notre commune sera une nouvelle fois impactée. A titre de comparaison, entre 2015 et 2014, la dotation principale de la DGF (Dotation forfaitaire) a diminué de 14,69 %.** En prospective, le cumul de la contribution s'établit à 1 525 K€



- Parallèlement, le gouvernement entend renforcer la **péréquation** de l'Etat en faveur des communes les plus défavorisées et entre les communes. Ses effets nous ont permis l'année

¹⁰ PLF 2016, dossier de presse

dernière de compenser une partie de la contribution à la réduction du déficit public (-455 951 €). L'effet devrait se confirmer de nouveau en 2016.

- Face à la baisse de l'investissement public, l'Etat a prévu un certain nombre de mesures de soutien :
 - **Un fonds d'un milliard d'euros**, composé de 3 parties
 - 500 millions d'euros consacrés la transition énergétique
 - 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres,
 - 200 millions d'euros supplémentaires aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros
 - Le **fonds d'aide aux communes participant à l'effort de construction**, en 2015 la ville a bénéficié de 89 670 €.
 - Le **maintien du taux de remboursement du FCTVA** à 16,404%, à cela s'ajoute l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, des voiries communales et des dépenses dans le haut débit, réalisées à compter de 2016.

Des réformes génératrices d'instabilité (DGF, DSU, SDCI)

Les dotations de l'Etat constituent une part importante des recettes budgétaires, la dynamique de la DSU permet encore pour 2016 de contrecarrer la baisse de la DGF. Toutefois les réformes à venir et annoncées sont inquiétantes dans le cadre de la prospective au delà de 2017 :

- La réforme de la **DGF**, pour le moment reportée, intègre un nouvel élément dans le calcul de la dotation, la centralité, qui doit permettre de répondre aux besoins plus importants des villes centres puisque points névralgiques de la population d'un bassin de vie.
- La réforme de la **DSU**, annoncée mais non encore officielle, vise à atténuer la dynamique de la DSU cible. Pour le dire autrement, il s'agit de lisser l'effet de seuil entre les communes éligibles à la DSU.

Menaces sur la ville : la perte de sens de la DGF

La ville de Nogent-sur-Oise dans le cadre de son DOB entend officiellement prendre position et alerter l'Etat sur les conséquences de ces réformes à venir. Les premières estimations montrent un impact négatif et dangereux sur la DGF de notre ville. A l'instar d'autres communes, il importe d'inciter le gouvernement à revoir sa copie, et tout particulièrement sur la notion de centralité.

Nogent-sur-Oise est, selon l'INSEE, qualifiée de ville centre. De fait au même titre que sa commune voisine elle doit faire face à des contraintes et des dépenses liées au quotidien du bassin de vie. Nos équipements, nos routes, nos services, nos agents sont impactés par celles et ceux qui utilisent, naturellement et logiquement, notre ville pour réaliser une part non négligeable de leur activité quotidienne : transiter, se garer, consommer, faire garder, etc.

Il importe donc au titre de la DGF de ne pas nier cette réalité et compenser les charges qui ne sont pas générées par la population nogentaise.

De manière plus générale, se pose la question de l'efficacité de la DGF, cette réforme vient renforcer le constat des chiffres. Ce n'est plus la DGF qui est l'outil de péréquation verticale, mais la DSU. Aussi, la réforme de cette dernière doit être suivie avec le plus grand intérêt.

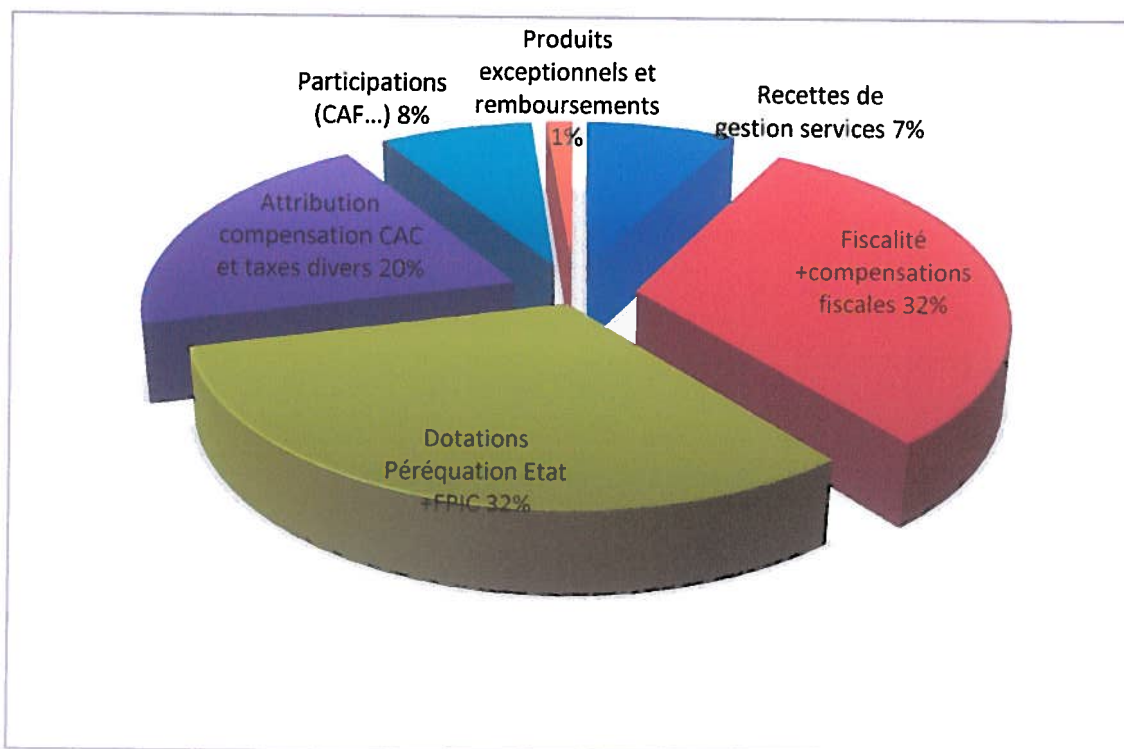
- Les risques sur la péréquation horizontale, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : Sans attendre les conclusions de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale), la fusion annoncée de la CAC et de PSO devrait avoir des effets financiers que nous ne pouvons mesurer précisément à ce stade. Ainsi la collecte des recettes issues de la fiscalité professionnelle, ainsi que les outils de péréquation, FPIC notamment, devront faire l'objet de la plus grande attention.

A ces incertitudes à moyen terme, s'ajoutent les incertitudes sur les notifications de nos principales recettes, comme par le passé, il est vraisemblable que la collectivité ne dispose pas de tous les éléments pour élaborer avec précision son budget.

Les collectivités doivent avoir une stratégie plus active quant à leurs recettes

Les principales recettes de la collectivité bénéficient d'une faible dynamique, obligeant la collectivité à redoubler d'effort là où cela est possible

Graphique de la composition des recettes (CA provisoire 2015)



- La stratégie de cofinancement** semble porter ses fruits. L'activation de tout notre potentiel de recettes passe notamment par un démarchage actif de nos principaux partenaires. Ainsi des contacts plus réguliers ont été mis en œuvre ou recréés que cela soit avec l'Etat, le Conseil régional ou encore le Conseil départemental. Pour activer les recettes, la ville s'est dotée d'une organisation permettant une veille sur les appels à projets lancés par les partenaires (Etat, Ademe, Région, Département, ...) et un travail collaboratif entre les services. Le partenariat établi au sein de la CAC a permis d'élaborer le contrat de ville de l'agglomération creilloise, point de passage pour les demandes de financements prioritaires pour nos quartiers Granges Coteaux et Obier Rochers et la création des conseils citoyens. La ville a ainsi pu bénéficier de 86 510 € au titre d'une première enveloppe pour les projets communaux ou d'associations (la Main à la pate, etc.). Par notre réactivité nous avons bénéficié d'une nouvelle enveloppe complémentaire de 53 057 € soit un total de 139 567 € (enveloppe doublée par rapport à 2014). Les projets d'investissement inscrits au programme pluriannuel font également l'objet d'un examen particulier pour optimiser les financements de l'Europe, l'Etat (DETR, DDU,...), la région, le département, d'autres partenaires (l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ...)

Bilan cofinancements publics 2015	
PDASR	650,00 €
DPV (ancienne DDU)	463 097,00 €
Région	335 747,00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de Nogent-sur-Oise

Département	en cours
FEDER	en phase montage de dossier
DETR	89 977,00 €
FIPD (fonds gilets par balle)	2 500,00 €
ANTAI	en cours
MDVP (FIPD caméras)	en cours de traitement
VVV	15 000,00 €
Contrat de ville (ancien CUCS)	139 567,00 €
Total	1 046 538,00 €

Quant à la stratégie de mécénat, comparaison n'est pas raison puisqu'il s'agit de générer des recettes là où quasi aucun dispositif officiel n'existe auprès des acteurs privés. Pour autant, les efforts sont réels et ont permis d'accompagner des projets phares de la ville. Il s'agit également de veiller au soutien du monde associatif. En 2015, la ville s'est dotée d'outils facilitant le démarchage des financeurs privés, avec pour objectifs, l'accroissement des recettes ainsi que la diversification de nos partenaires privés.

Mécénat 2015	
Actions	Recettes
Arts de rue	6 500
Coup de Polar	2 500
Festival Country	31 000
MAST	5 500
TOTAL	45 500

- Certaines recettes sont dynamiques puisque liées à des politiques volontaristes et ne devraient pas évoluer dans les années à venir :
 - **Les subventions liées aux actions enfance et jeunesse** restent stables, elles permettent d'accompagner des besoins de notre population, à titre d'information elles représentent 1 075 k€ dans le CA 2015
 - **Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires** est maintenu, soit 240 120 € pour Nogent en 2015. L'enveloppe est constituée de deux parties : 50 € par élève pour toutes les communes appliquant les nouveaux rythmes, et un bonus de 40 € par élève pour les communes touchant la DSU ou la DSR cible. Lors du congrès des Maires du 27/11/2014, le Premier Ministre a annoncé que l'aide de l'Etat au développement

des activités périscolaires sera pérennisée au-delà de l'année 2015-2016. Le fonds d'amorçage devient désormais un fonds de soutien pérenne aux communes¹¹.

- L'optimisation des recettes doit être maintenue des chantiers sont encore en travaux
 - La ville maintient son travail sur le recensement de sa population. Ainsi, le fichier appelé **Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL)** fait l'objet d'une mise à jour continue.

Le RIL : un travail qui portera ses fruits en 2017

La population totale nogentaise de 19 075 habitants annoncée par l'INSEE à compter du 1er janvier 2016 prend appui sur des chiffres en vigueur au 1er janvier 2013. A cette date, le nombre de logements était de 7.507 pour un nombre moyen d'habitants de 2.395, auquel on ajoute les personnes recensées dans les hôtels (20), la population des communautés¹² (752) et la population comptée à part (322).

	Population totale INSEE	Nombre de logements (chiffres INSEE)	Nombre de logements (chiffres VILLE)	Soit une différence
01/01/2016	19 075	7 507		
01/01/2015	19 020	7 456	7 661	+205
01/01/2014	19 319	7 409	7 637	+228

→ Du fait des méthodes de calcul de l'INSEE, ce travail produira ses effets à partir de 2017.

- Les recettes fiscales
 - L'intervention du cabinet CTR a permis d'obtenir :
 - un remboursement de taxe foncière de 10 000 € pour la période 2008 à 2013,
 - une économie de 3 000 € de charges sociales (URSSAF) sur 2015.
 - une recette supplémentaire depuis 2013 de 20 000 € net chaque année dans la gestion de la taxe locale sur les publicités extérieures, dite TLPE (recensement des enseignes, accompagnement sur le suivi des déclarations et exigibilité de la taxe)
 - L'optimisation de nos **bases fiscales** repose sur un travail par rapport aux bases fiscales dont l'évaluation ne correspond pas à la réalité.
- Les **produits des services** font comme les années précédentes l'objet d'une attention particulière. Pour autant leur évolution doit tenir compte de l'impact sur le pouvoir

¹¹ <http://www.courrierdesmairies.fr/42928/rythmes-scolaires-manuel-valls-accorde-aux-maires-la-perennisation-du-fonds-damorçage/>

¹² Les individus recensés tous les 5 ans et vivant dans des foyers.

d'achat des familles. Aussi, la politique tarifaire de la commune s'orientera d'avantage sur l'efficacité du service rendu, il s'agira de mettre en exergue systématiquement dans l'élaboration des tarifs le coût réel, le taux d'effort de l'utilisateur ainsi que le coût résiduel pour la collectivité.

- Le **schéma de mutualisation**, dont l'ambition n'est pas à la hauteur des enjeux mais qui produit déjà ses effets notamment dans le cadre d'un groupement de commandes sur les communications et plus largement d'un échange inter-services qui doit permettre de tisser des partenariats tant sur l'optimisation des dépenses que sur le partage des savoirs.

Une progression des recettes fiscales limitée aux bases

LA STABILITE DES TAUX

Il sera proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du maintien des taux d'imposition sur l'ensemble des taxes ménages. Il s'agira de la 5^{ème} année consécutive de maintien des taux pour la commune de Nogent-sur-Oise. Pour autant, la revalorisation annuelle des valeurs locatives est fixée à 1% pour 2016.

Évolution des taux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TH	15,45%					
TFB	29,54%					
TFNB	57,07%					

UNE STABILITE DES TAUX LIEE A LA FAIBLESSE DES BASES

La faible évolution des taux est à mettre en perspective avec la faiblesse des bases nettes fiscales des foyers Nogentais. A titre d'illustration, le recours à l'augmentation des taux d'imposition est estimé pour un point de fiscalité à 76.000 € de recettes supplémentaires.

Comme évoqué précédemment la stratégie à mettre en œuvre doit davantage porter sur les bases et l'accroissement du potentiel fiscal de la ville, notamment en diversifiant son habitat. L'impact sur les recettes sera réel, mais plus encore si cette démarche est également motivée par un impératif de justice fiscale. Il existe de fortes disproportions qui s'expliquent par la non-mise à jour des bases par les services fiscaux, les valeurs locatives des immeubles (ou cadastrales) sont bâties sur des méthodes d'évaluation datant des années 70, depuis la typologie des foyers a profondément évolué, la valeur ne correspond plus à la réalité des foyers nogentais. Il faut ainsi travailler à une meilleure cohérence. Aussi, une démarche pilotée par l'administration fiscale pourra progressivement tendre vers une meilleur équité.

Le financement bancaire

Le contexte des taux est particulièrement favorable en ce début d'année 2016. Ainsi, les taux d'intérêts variables de court terme depuis plus d'un an atteignent des références négatives.

Source : Finance Active :

- Euribor 03 Mois - 0,14 (variation sur un an en pdb : -21)
- Euribor 06 Mois - 0,05 (variation sur un an en pdb : -22)
- Euribor 12 Mois 0,05 (variation sur un an en pdb : -27)

De même le taux fixe est bas avec cotations en amortissements progressifs hors marge avec une durée en périodicité annuelle (en %) :

- 15 Ans 1,07
- 20 Ans 1,28

Ces perspectives vont dans le sens d'un crédit favorisant les emprunteurs publics qui souhaitent continuer à investir. Les derniers résultats des banques européennes posent pour l'avenir la question d'un système restant extrêmement fragile malgré les nouvelles réglementations et les nouveaux mécanismes de l'union bancaire qui ont déjà eu pour effet un resserrement de l'offre bancaire.

Analyse financière et projections

Analyse des principaux indicateurs du CA (provisoire au 12/02/2016)

L'analyse du CA 2015 sera davantage développée lors du vote du budget 2016, toutefois à ce stade des premiers enseignements peuvent être présentés.

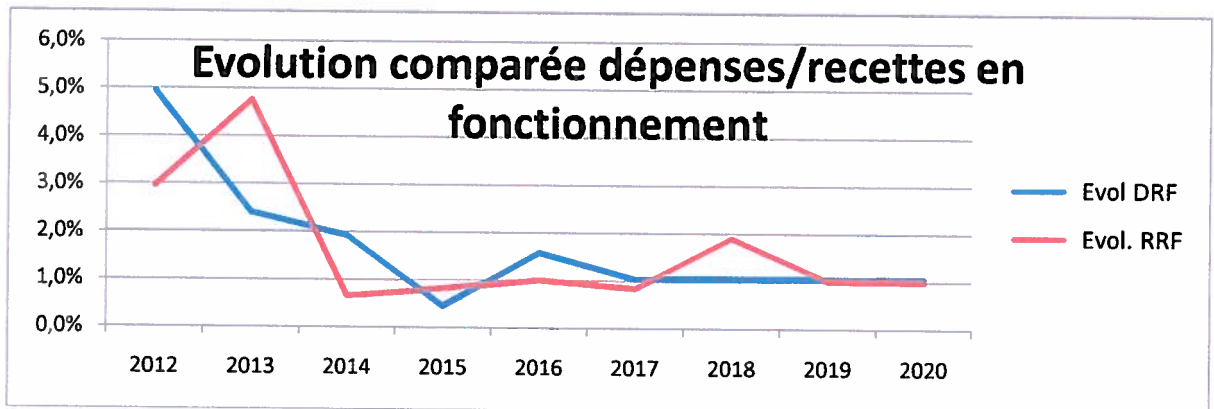
Le fonctionnement

Ce qu'il faut retenir :

- **Charges à caractère général**, soit -1,94%. Dans cette analyse il faut intégrer des dépenses de l'ordre de 115 K€ non rattachées à l'exercice en raison de contrôles sur ces dépenses qui n'ont pas été finalisés dans les temps (exemple : contrôles des factures de fluides). Elles impacteront le budget 2016. Au final ce chapitre enregistrerait une évolution de 0.60%. Ces moyens généraux démontrent une capacité à maintenir l'équilibre entre le service à la population et la contrainte budgétaire
- **Le personnel** : l'évolution a été limitée à quasi 1%, soit seulement 150.000€, ce qui représente 58% des dépenses de fonctionnement sur le CA provisoire. Plusieurs éléments expliquent cette faible augmentation, d'une part les premiers effets des actions de sensibilisation et de maîtrise de la masse salariale, d'autre part, pour les plus significatifs, des cadres non remplacés, des agents placés en demi-traitement.
- Au total les dépenses réelles de **fonctionnement** auraient ainsi augmenté de 0,38%
- Globalement, il faut remarquer que les produits de fonctionnement augmentent de 1,50%, soit plus que les charges (0,38%).

RESULTAT	
PROVISOIRE 2015	1 150 462,27 €

Projection financière sur le rapport dépenses/recettes : l'effet ciseaux

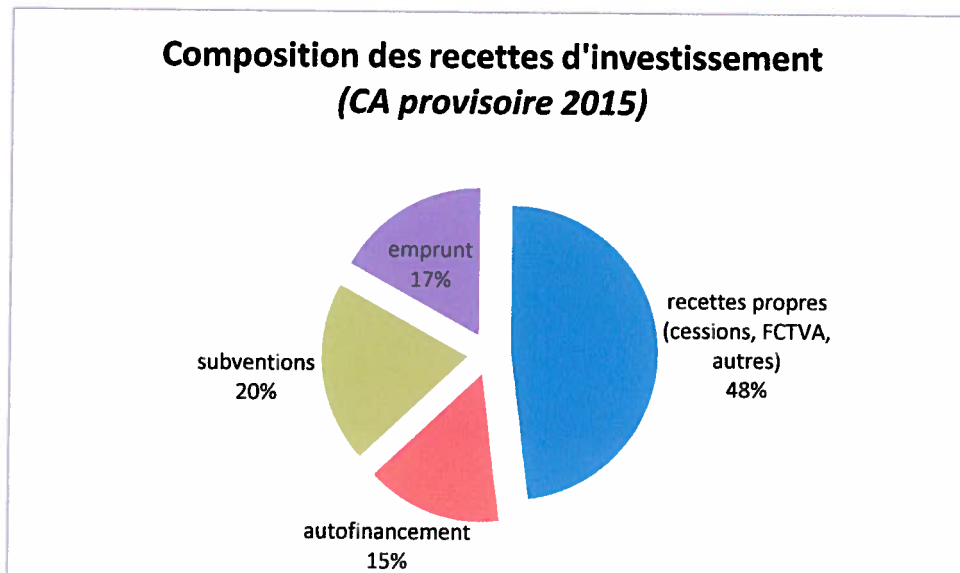


La collectivité poursuit l'objectif de veiller à ne pas succomber à l'effet ciseaux, soit veiller à stabiliser autant que possible l'évolution des dépenses et activer les recettes. Aussi, la projection illustre une baisse réelle des dépenses entre 2012 et 2015, puis une perspective de stabilisation entre 1% et 1,5%. Il faut noter que les efforts de maîtrise de la collectivité sont fortement dépendants de facteurs externes à la collectivité : évolution incertaine des recettes (DGF, etc.), réforme territoriale, évolutions de la rémunération et du mode de rémunération des fonctionnaires (point, régime indemnitaire, etc.).

L'investissement

Ce qu'il faut retenir :

- Les dépenses d'équipement de la collectivité en 2015 sont de l'ordre de 5 288 K€.



Une santé financière stable

	CA 2014	CA 2015 Provisoire
RRF sans 775 (cessions)	25 101 096,09	25 303 033,28
DRF	23 061 132,51	23 147 755,10
DRF sans 67 (charges exceptionnelles)	23 012 108,59	23 088 258,86
RRF-DRF (épargne brute)	2 039 963,58	2 155 278,18
ANNUITE DETTE	1 888 405,92	1 831 960,60
	Hors prêt relais	

L'épargne brute se définit comme l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une ressource interne dont dispose la collectivité, elle est aussi appelée « Capacité d'autofinancement » (CAF).

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Pour le dire autrement, c'est la garantie de ne pas avoir un train de vie incohérent avec ses capacités financières.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants (capital + intérêts).

En ce qui concerne la ville de Nogent sur Oise, elle dégage un excédent preuve de la maîtrise de son train de vie, qui plus est, l'excédent est suffisant pour financer l'annuité de la dette.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Pour la collectivité, ce taux est de 8,5%.

La structure de la dette

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de Nogent-sur-Oise

Le besoin de financement en 2015 a été couvert par un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale (refinancé par la SFIL Société de Financement Local¹³) sur 15 ans au taux fixe de 1,36 %.

En fin d'exercice budgétaire 2015, il a été contracté un emprunt de 785 000 € dont le versement interviendra sur 2016. Il est constaté en reste à réaliser en investissement. Il a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne sur un taux livret A + 0,50 % de marge sur 15 ans.

Enfin, le financement ciblé sur les projets PRU (Rochers et Obier Granges sur les sites de restitution) pour un total de 1 110 714 € contracté en 2013 avec une possibilité de mobilisation sur 24 mois (taux sur livret A +0,60% de marge sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation) est également constaté en restes à réaliser au vu des opérations ciblées qui devraient plutôt se réaliser en 2016.

La stratégie d'endettement en 2015 sur taux fixe a permis de profiter d'un taux particulièrement avantageux de 1,36%.

L'endettement au 31/12/2015 était de 18 861 825 €, pour rappel en 2014 il était de 19 186 062 € et devrait se situer à 20 465 000 € à la fin 2016.

Les 33 emprunts représentent un taux moyen de 2,1% qui se répartissent comme suit en termes de risques et de coût moyen :

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 918 717 €	41,98%	3,53%
Variable couvert	1 579 731 €	8,38%	2,08%
Variable	4 327 334 €	22,94%	1,32%
Livret A	1 622 874 €	8,60%	2,07%
Barrière	3 413 170 €	18,10%	2,63%
Ensemble des risques	18 861 825 €	100,00%	2,61%

Dettes par prêteur

¹³ SFIL est une banque à 100% publique, créée en 2013, ayant reçu l'agrément de l'ACPR (*), et dont l'Etat est l'actionnaire de référence, à hauteur de 75%, aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC 20%) et de La Banque Postale (LBP 5%). SFIL finance, via sa société de crédit foncier la Caisse Française de Financement Local (Caffil), des prêts à moyen et long termes que La Banque Postale propose, en partenariat avec la CDC, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé.

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 802 876 €	36,07%
CAISSE D'EPARGNE	5 060 965 €	26,83%
CREDIT AGRICOLE	2 901 112 €	15,38%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 603 940 €	13,81%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 492 932 €	7,92%
Ensemble des prêteurs	18 861 825 €	100,00%

Au regard de la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des collectivités territoriales dite « Charte Gissler » (qui mesure les risques liés à la structure de la dette), l'encours de dette de Nogent-sur-Oise a été augmenté en A1 (risque très faible) pour 82% contre 80% en 2014, le reste de l'encours étant positionné en B1 (risque faible : Barrière simple. Pas d'effet de levier).

Pour répondre aux besoins d'investissement nouveaux, le montant d'emprunt pour 2016 est estimé à 2,9 M€. Au vu du contexte général et pour profiter des taux avantageux, la stratégie proposée pour ces nouveaux emprunts est de lancer une consultation au 1^{er} trimestre sur la base des projets phares de cette année 2016 (en dehors des PRU) : la création du nouveau cimetière (sur 20 ans au vu de l'investissement à long terme) et pour les travaux envisagés sur les bâtiments communaux (les écoles notamment dans le cadre de la transition énergétique avec l'isolation thermique par l'extérieur et des travaux VMC à l'école Obier, les services techniques, l'accessibilité handicapés...).

Le Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus

Évoquée lors du DOB 2015, le transfert de compétence du Sarcus au SMVB n'a pas pu se concrétiser. Alors que l'intérêt de ce transfert reposait sur un fondement financier vertueux : transfert vers le syndicat de la dette (donc désendettement de la ville) et récupération des recettes économiques au profit du Syndicat.

A ce jour, l'opération n'est pas conclue. Toutes les hypothèses sont donc étudiées à la fois le transfert au SMVB, comme la vente à un partenaire qui garantira le respect de l'essence du projet.

Les projections financières

Comme évoqué lors des derniers DOB, la ville a entrepris un long travail de perspectives financières, tant sur son investissement que sur son fonctionnement, ainsi que leur évidente imbrication. Il est toutefois utile de préciser qu'il s'agit d'outil de pilotage, soumis d'une part à de nombreux aléas, d'autre part qui fait l'objet d'un suivi régulier et donc est progressivement affiné pour faire correspondre projection et réalité. Il ne s'agit donc pas de la réalité financière, seuls les comptes administratifs annuels peuvent s'en prévaloir.

Le fonctionnement

Face à des recettes contextuellement peu dynamiques un travail d'activation est en cour. Dans le même temps, une bonne gestion implique la maitrise de nos dépenses.

- **La maitrise de la masse salariale**

La commune a engagé depuis plusieurs années un travail de long cours visant à maitriser sa masse salariale par un pilotage plus fin. Cette masse financière représente plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Aussi des outils ont été mis en œuvre, comme des tableaux de bords mensuels, ou encore la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). A titre d'exemple, depuis la création de la mission GPEC en juillet 2014, plus de 50 agents ont fait l'objet d'un suivi. En 2015, 35 agents ont été accompagnés, dont 16 avec une « sortie positive ». L'enjeu reste complexe, il s'agit bien de faire correspondre le besoin de la collectivité et les souhaits de l'agent.

Etat en 2015	Nombre
Repositionnement réussi	16
En cours	7
Recherche de solution	5
Rechute médicale	4
Sans suite de l'agent	1
Départ de la collectivité	1
Impossible à satisfaire	1
Total	35

Parallèlement une sensibilisation de chacun, notamment des cadres, permet aujourd'hui de mieux maitriser cette masse. Ces efforts commencent à produire leurs effets, mais ils doivent être maintenus afin de contenir l'augmentation de la masse salariale au strict besoin du service public, La collectivité se donne donc comme objectif de limiter la hausse entre 1 et 2%, en y intégrant le GVT (glissement vieillesse technicité). Cet objectif est extrêmement contraint et peut être perturbé par les réformes gouvernementales en particulier le statut des fonctionnaires (régime indemnitaire, revalorisation, etc.).

- **Les charges à caractère général**

La maitrise de ce chapitre reste stratégique et sensible pour la collectivité, son pilotage doit se faire en cohérence avec un maintien d'un service public de qualité. Ce chapitre a durant plusieurs années fait office de variable d'ajustement, la collectivité entend pour les années à venir contenir la baisse et se fixe pour objectif de permettre aux services de fonctionner avec des budgets stabilisés.

En parallèle, le questionnement des actions c'est-à-dire la cohérence moyens/objectifs doit être un outil d'évaluation au profit d'un meilleur service rendu. Aussi, les services ont déjà engagé ce travail de longue haleine. C'est le cas du portage des repas à domicile, pour lequel les moyens dégagés par la collectivité étaient disproportionnés au regard du service proposé [40 repas livrés en moyenne/jour pour 1,5 ETP], alors que des offres privées et plus adaptées sont déjà plébiscitées par un certain nombre d'habitants, y compris à la RPA. Le recours à l'externalisation fait partie intégrante de la boîte à outils.

• **Le soutien à la vie associative**

Les dépenses en direction des associations doivent faire l'objet de notre plus grande attention. Face aux baisses d'autres collectivités et au recul de certains partenaires privés, la collectivité entend maintenir et préserver son effort de soutien au monde associatif, avec un regard particulier sur la protection du salariat associatif. C'est aussi un effort pour soutenir le monde associatif, terreau du vivre ensemble et de la citoyenneté.

Prospective financière générale 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ev° Taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	7 552	7 586	7 682	7 804	7 927	8 050
Autres impôts et taxes	5 477	5 540	5 608	5 631	5 643	5 655
Dotations et participations	10 042	10 094	10 243	10 596	10 733	10 869
Autres produits fct courant	2 160	2 255	2 155	2 144	2 134	2 123
Produits exceptionnels larges	72	70	70	70	70	70
Produits de Fonctionnement	25 303	25 545	25 758	26 244	26 506	26 767
Ev° nominale Charges fct courant strictes	0,4%	1,6%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%
Charges fct courant strictes	22 522	22 872	23 110	23 352	23 598	23 847
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0
Ch. exceptionnelles larges	122	130	130	130	130	130
Annuité de dette	1 828	1 859	2 073	2 266	2 486	2 579
Ch. de Fonctionnement larges	24 472	24 861	25 313	25 748	26 194	26 557
Dép Inv. hs dette	5 289	8 275	6 529	6 590	4 306	2 482
Emprunt	1 000	2 993	2 179	2 003	1 237	1 444
Variables de pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours (31.12) [Montant / hab. (INSEE)]	991,68	1 072,86	1 107,98	1 127,46	1 099,62	1 077,70
Encours (31.12)	18 862	20 485	21 135	21 506	20 975	20 557
Encours (31.12) / Ep brute	8,8	9,9	10,8	10,1	10,1	9,9
Ep brute	2 155	2 074	1 953	2 127	2 080	2 073
Ep nette	831	684	445	496	312	210

La projection ci-dessus décrit la trajectoire financière que souhaite suivre la collectivité, elle reprend ainsi les principaux éléments décrits dans le DOB :

- Des taux d'imposition qui n'évoluent pas,
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Une maîtrise de l'endettement sur la base de deux indicateurs :
 - la **capacité de désendettement** qui ne doit pas dépasser le seuil d'inquiétude de 12 ans, la projection parvient à stabiliser la capacité de désendettement en dessous de 10 ans en 2020.
 - le **ratio « dette par habitant »**, il est maintenu autour de 1.000 €/habitants à plus ou moins 10% près ; sachant que le ratio prend en compte les chiffres du recensement de la population qui sont sous-estimés.

Face à ses investissements la ville parvient à maintenir un endettement maîtrisé à l'image des contraintes qui pèsent sur la collectivité. Si l'on constate des pics d'endettement et un recours important à l'emprunt, ce phénomène temporaire et exceptionnel s'explique par un besoin d'investissement important et concentré, imposé notamment par nos engagements envers l'ANRU.

L'investissement

La collectivité maintient le cap de ses investissements tout en pilotant son endettement, le programme pluriannuel d'investissement est l'outil pour mener à bien ses objectifs.

Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
PRU ROCHERS	1 952	175	150	150	150
Rochers PRU	1 207				
Plan de sauvegarde	500				
Continuité hors PRU	245	175	150	150	150
PRU OBIERS GRANGE	2 637	3 656	5 508	2 328	685
Axe Coubertin Jaurès	680	515			
Voiries Champ de Bouleux	75				
Voiries Montupet Parking	265				
FICOP	0	444			
VILLON AMGTS OBIERS GRANGE	1 236	558	90	240	385
Ingénierie PRUORG	13	13			
Surcharges foncières Moustiers	0	0	352		
Village Sportif	8	888	4 956	696	
Zone commerciale Côteaux	360	1 238	110	1 392	300
PROGRAMMES	113	775	85	140	15
SECURITE URBAINE	50	25	25	15	15
COMPLEXE G LENNE	63	750	60	125	
INVESTISSEMENTS DIFFUS	644	446	446	446	431
GESTION TECHNIQUE	373	275	275	275	260
INFORMATIQUE DEMAT	200	100	100	100	100
AUTRE	71	71	71	71	71
ECOLES	742	590	410	360	360
ENERGIE ECOLES	362	300	200	200	200
TRAVAUX ECOLES	120	180	100	100	100
EQUIPEMENTS	260	110	110	60	60
CIMETIERE	513	496	0	0	0
PATRIMOINE BATIMENTS	968	591	455	1 946	641
BATIMENTS COMMUNAUX	520	191	40	195	0
ACCESSIBILITE	79	200	215	201	191
ACQUISITIONS	369	200	200	1 550	450
AMENAGEMENTS URBAINS	706	1 000	536	436	200
VOIRIE ANNEXES	225	200	200	200	200
PARCS	383	206	336	236	0
AMENAGEMENTS 8 MAI	98	594			
Outil de pilotage et d'ajustements prospective	0	-1 200	-1 000	-1 500	0
Total DI hors dette	8 275	6 529	6 590	4 306	2 482

Le PPI présenté décrit les principales opérations à mener, il est affiné chaque année afin qu'ils correspondent à la prospective financière. Ainsi pour l'année 2016, prospective générale et PPI correspondent, le travail doit donc être poursuivi pour que chaque année les objectifs soient atteints. Il s'agit en l'espèce d'activer pour les deux sections (fonctionnement et investissement) les deux leviers que sont les recettes et les dépenses.

Les grandes orientations investissement et fonctionnement

Les principaux investissements du mandat

- **La rénovation urbaine des Rochers :**

Les derniers travaux sont en cours et doivent se terminer avant juin 2016. Il s'agit pour l'intégralité de travaux d'aménagement (assainissement, requalification des abords, halls traversants, etc.). Toutefois, la collectivité a missionné une étude visant à accompagner la ville pour définir une stratégie autour du quartier des Rochers et éviter un désengagement abrupt de la puissance publique alors que le quartier est encore fragile. C'est ainsi que la ville projette d'inscrire annuellement un budget permettant de racheter progressivement des appartements dans l'immeuble le plus fragilisé, le bâtiment G.

- **Le PRU Obier-Granges :**

Nous rentrons dans la dernière phase de ce PRU qui doit se terminer en juin 2019, la ville et ses partenaires redoublent d'efforts. Cette opération majeure conclue dans un contexte économique favorable pour les collectivités est aujourd'hui confrontée à plusieurs bouleversements : le retard pris dans la signature du PRU et de son avenant, la prise en charge totale par la ville de l'aménagement des sites de restitution de logements hors zone PRU (donc non subventionnés), l'absence de financeurs institutionnels majeurs comme la Région (alors prévue à l'origine), le durcissement des règles comptables de l'ANRU. Toutefois des éléments positifs permettent d'envisager le bon déroulement de cette opération, notamment les bons contacts avec l'Etat et dernièrement la confirmation du soutien du Conseil Départemental.

Aujourd'hui, la ville adapte sa stratégie afin de prendre en compte ces contraintes et concentrer le PRU sur les besoins du territoire : sanctuarisation et sécurisation du groupe scolaire des Granges, secteur Villon, dalle commerciale des Coteaux, équipement sportif & socio culturel, désenclavement du secteur Obier/Branly. Gage de l'effort et du poids pour la ville, l'opération représente à ce jour un investissement total de 14,8M€ en dépenses brutes.



Focus sur l'équipement sportif & socio culturel

Opération phare du PRU, l'éco village sportif est aujourd'hui un projet ambitieux et répondant aux besoins du territoire. Pensé comme un point d'accroche, il ouvre des perspectives du centre-ville vers le quartier de l'Obier. Il répond à deux besoins, d'une part offrir un lieu à la hauteur de l'enjeu socio-culturel pour la ville, d'autre part créer les conditions idéales pour favoriser les pratiques sportives « couvertes », offrant ainsi une complémentarité avec le complexe

G. Lenne à dimension sports d'extérieurs.

S'intégrant au gymnase de l'Obier, il mutualisera un certain nombre d'équipement afin de réduire les coûts de fonctionnement.

- **Cimetière**

Afin de répondre au besoin de places, en particulier les emplacements confessionnels, le second cimetière de la ville va entrer pour 2016 en phase travaux. Cette première tranche couvrira les besoins de la population pour les 20/30 prochaines années. Au total, le projet est constitué de 3 phases, qu'il s'agira d'activer au besoin.

Le cimetière Saint-Jean nécessitera 1 ETP supplémentaire, toutefois, la ville a entrepris une réflexion autour de la création d'un crématorium, et envisage de lier tout ou partie de l'entretien du cimetière à la gestion du crématorium, si la viabilité économique est confirmée. Cette réflexion sera affinée dans l'année.

- **La valorisation des espaces naturels** de la ville reste une dominante forte du projet de mandat, avec notamment la revitalisation du parc Hébert et le parc nature Marais Monroy.

- **La modernisation progressive du Complexe G. Lenne**

En complément de l'équipement sportif de l'Obier, il importe d'impulser une refonte des autres équipements sportifs, aussi, en premier lieu, il importe d'engager des travaux nécessaires aux associations en particulier le football, le tennis et l'athlétisme afin de soutenir leur vigueur ainsi que permettre une utilisation optimale des structures. C'est ainsi que la piste d'athlétisme sera reprise sur les pans les plus endommagés, le terrain d'honneur sera réhabilité avec la mise en œuvre d'un revêtement en gazon synthétique, la rénovation des courts de tennis envisagés.

- **Le plan école**

Ce plan vise d'une part à répondre aux besoins de l'évolution des effectifs scolaires couplé à des travaux de rénovation énergétique. D'autre part, il s'agit de mettre à niveau les équipements informatiques des écoles et ce dès cette année.

La démarche Cit'ergie-ADEME

Par délibération la ville s'est engagée dans une démarche volontariste en faveur du développement durable.

Cette adhésion offre deux opportunités :

- la première de valoriser au-delà de nos frontières notre engagement en faveur d'une amélioration de notre cadre de vie et de notre impact environnemental,
- la seconde est de profiter de cette labellisation pour défendre notre projet de subvention.

Le programme de mandat 2014-2020 comporte une série d'actions en faveur du développement durable que le label Cit'ergie peut valoriser utilement.

- **Des investissements en faveur du cadre de vie** rythmeront encore le quotidien des services techniques. Un effort particulier sera porté sur la question de l'éclairage public qui a connu des faiblesses en fin d'année, un projet global est en cours de définition par la Direction générale des services techniques. Parallèlement, il convient d'aménager certains axes urbains denses, en particulier les « entrées de ville », en premier lieu le carrefour Pont royal/rue de Verdun fruit d'un partenariat avec le groupe LIDL, en second lieu l'axe Huit Mai afin de sécuriser l'avenue et fluidifier la circulation suite à l'implantation du collège Marcel Callo. Toutefois, les services ont pour consignes de privilégier des solutions conciliant les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les politiques publiques 2014-2020

Les services de la ville poursuivent la mise en œuvre du programme de mandat 2014-2020 et maintiennent les priorités de la majorité.

POUR TOUS LES NOGENTAIS (Enfance, jeunesse, famille, aînés, situations de handicap)

- Le maintien d'un service à la population de qualité reste une exigence fondamentale pour la ville, et ce, malgré les contraintes budgétaires. Cela doit nous permettre de continuer à répondre aux besoins et aux attentes de chacun : familles, enfants, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap... La communication, les politiques tarifaires, la facilitation des démarches, la qualité de l'accueil et de l'information, sont autant de leviers sur lesquels nous continueront à agir pour favoriser l'accès de tous aux services proposés.
- L'accent sera mis sur les services en direction de la jeunesse. En plus des investissements conséquents en ce domaine, l'exigence de qualité restera source de vigilance constante, notamment dans les services d'accueils (ALSH, Périscolaire). Egalement, de nouveaux dispositifs viendront étoffer l'offre éducative et de loisirs à destination des jeunes, ou seront renforcés (EMS, MAST, pôle numérique à la médiathèque, numérique dans les écoles). Ainsi, chaque jeune nogentais devra avoir accès à une activité sportive, culturelle ou de loisirs de qualité. Pour en faciliter l'accès, les services administratifs en direction des familles seront repensés, harmonisés.

POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE (Sécurité, propreté, urbain)

- La tranquillité publique reste un élément fort afin de garantir le bien vivre ensemble et la sécurité des biens sur le territoire. Ainsi la dynamique de renforcement de la Police municipale sera maintenue autant que de besoin Véritable enjeu au quotidien, vivre ensemble en toute sécurité est aussi un droit auquel chacun doit avoir accès. La tranquillité publique reste donc l'une des priorités de la municipalité, qui maintiendra ses efforts en la matière, notamment en renforçant la présence policière de proximité, en équipant les équipes de nouveau matériel, mais aussi en mettant l'accent sur des actions de prévention et de citoyenneté.
- La réorganisation interne des Services techniques de la ville produit progressivement ses effets sur le cadre de vie des Nogentais et Nogentaises. Une optimisation de l'organisation devra effectivement apporter plus de réactivité dans le traitement de la demande et une meilleure gestion du personnel. Grâce à ces deux canaux c'est la qualité même des interventions techniques qui sera impactée, tel est l'objectif.

POUR VIVRE ENSEMBLE (Culture, sport, associations, animations, démocratie participative)

- La volonté de favoriser le vivre ensemble reste forte. Ainsi la ville entend poursuivre sa stratégie culturelle et événementielle mêlée d'événements phares devenus incontournables, de rendez-vous ponctuels, de nouveautés surprenantes...C'est cette recette qui favorise le dynamisme culturel de notre ville et marque son empreinte.
- Le soutien à la vie associative, culturelle et sportive demeure un enjeu pour notre commune afin de préserver sa vitalité et son identité. Aussi, autant que cela sera possible, les initiatives qui favorisent l'épanouissement individuel et collectif, la citoyenneté, les échanges et l'ouverture vers les autres seront soutenues par la municipalité. Dans un contexte budgétaire pourtant difficile, Nogent-sur-Oise a réussi à devenir une ville qui bouge, où l'on peut s'impliquer, se réaliser et se divertir, elle doit le rester.
- Véritable philosophie, la démocratie coopérative et participative s'ancrera un peu plus comme l'une des caractéristiques de la gestion municipale. Le Conseil de coopération citoyenne, dernièrement rejoint par le Conseil citoyen, sont des organisations sur lesquelles la majorité continuera à s'appuyer, convaincue que c'est ainsi que l'on propose un service public en adéquation avec les attentes des nogentais.

POUR L'ATTRACTIVITE (Fiscalité, emploi, économie, logement)

- A la fois sur la question de la fiscalité locale et sur les tarifs municipaux, la commune entend préserver le pouvoir d'achat des habitants. Ainsi, l'engagement de ne pas augmenter le niveau d'imposition sera tenu. Les tarifs municipaux devront être attractifs et permettre l'accès de tous aux services publics ; en ce sens, une réflexion globale sur la politique tarifaire devra être entamée, dans un objectif d'harmonisation et de lisibilité (harmonisation des quotients de

référence selon les services, des catégories de population, des taux d'efforts selon les services municipaux...)

- La stratégie d'attractivité de la ville, qui englobe l'ensemble des politiques publiques menées, produit progressivement ses effets. Tous les services sont impliqués (cadre de vie, service à la population, etc.) et tous les leviers qui peuvent permettre le maintien, voire l'implantation, d'activités économiques sont actionnés.
- Parallèlement, la stratégie de communication doit rassembler et accompagner toutes ces initiatives. Elle doit permettre de rendre plus lisibles les politiques publiques menées, les services proposés. Elle doit également s'adapter aux nouveaux modes, en favorisant la communication numérique, les démarches en ligne, l'interaction facilitée avec les usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 52.

Le Maire,

Jean-François DARDENNE